



HAL
open science

Des citoyennes délibératives et des citoyens délibératifs : La Convention citoyenne pour le climat face à la délibération

Bénédicte Apouey, Jean-Michel Fourniau, Solène Tournus

► To cite this version:

Bénédicte Apouey, Jean-Michel Fourniau, Solène Tournus. Des citoyennes délibératives et des citoyens délibératifs : La Convention citoyenne pour le climat face à la délibération. *Participations - Revue de sciences sociales sur la démocratie et la citoyenneté*, 2022, 34 (3), pp.37-79. 10.3917/parti.034.0037 . halshs-03908690

HAL Id: halshs-03908690

<https://shs.hal.science/halshs-03908690v1>

Submitted on 20 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Des citoyennes délibératives et des citoyens délibératifs : La Convention citoyenne pour le climat face à la délibération

Bénédicte Apouey, chargée de recherche au CNRS, Paris School of Economics
Jean-Michel Fourniau, directeur de recherche émérite à l'Université Gustave Eiffel
Solène Tournus, ingénieure d'études au CNRS, Gis *Démocratie et Participation*

Décembre 2022

Une version réduite de cet article paraît dans le dossier du n° 2022-3 de la revue *Participations* coordonné par Héléne Landemore et Jean-Michel Fourniau (dir.),
<https://www.cairn.info/revue-participations-2022-3.htm>.

Résumé : Le processus de recrutement (le « tirage au sort ») d'un mini-public conduit à sélectionner des volontaires motivé·es et disponibles pour participer à l'assemblée. Cependant, leurs dispositions pour la délibération ne se révèlent qu'en situation et dépendent largement du déroulement même du processus délibératif. L'analyse des réponses des volontaires participant à la Convention citoyenne pour le climat à des questionnaires portant sur la qualité délibérative des échanges, ainsi que leur comparaison avec celles données par les participant·es aux conférences citoyennes régionales du Grand débat national (France, 2019) et du G1000 (Belgique, 2011), permettent de saisir l'expression de dispositions relationnelles dans les interactions qui font d'une situation délibérative une expérience partagée. Nous employons l'expression « citoyennes délibératives et citoyens délibératifs » pour qualifier les interactions entre dispositions individuelles et dispositif délibératif, constitutives de l'expérience partagée. L'écoute et le respect entre participant·es, la sincérité des prises de parole et leur orientation vers le bien commun, et le goût pour l'expression du désaccord politique en face à face forment la confiance des citoyennes délibératives et des citoyens délibératifs dans leur capacité collective à produire des propositions efficaces et justes. Un programme comparatif international permettrait de documenter leur expérience en saisissant plus finement les dispositions individuelles favorables à la délibération, leur formation et leur dynamique, en interrogeant les comportements qui les manifestent selon les motifs de participation.

Mots-clés : citoyenne délibérative ; citoyen délibératif ; Convention citoyenne pour le climat ; Grand débat national ; G1000 ; assemblée citoyenne ; mini-public ; délibération ; qualité de la délibération ; France ; Belgique.

* * *

Deliberative Citizens: Evidence from the French Citizens' Convention for Climate

Abstract: The recruitment process (the “drawing of lots”) leads to the selection of volunteers who are motivated and available to participate in a mini-public. However, their dispositions to deliberate are only revealed in the situation and depend largely on the course of the representative deliberative process itself. The analysis of the answers of volunteers participating in the French Citizens' Convention for Climate to questionnaires on the deliberative quality of the exchanges, as well as their comparison with those given by participants in the regional citizens' conferences of the Great National Debate (France, 2019) and the G1000 (Belgium, 2011), allow us to grasp the expression of relational dispositions in the interactions that make a deliberative situation a shared experience. We use the expression “deliberative citizens” to describe the interactions between individual dispositions and the deliberative process that compose the shared experience. Listening and respect between participants, the sincerity of

speech, the orientation towards the common good, and the taste for face-to-face expression of political disagreement form the deliberative citizens' confidence in their collective capacity to produce effective and fair proposals. An international comparative research program would make it possible to document citizens' experience by grasping in greater detail the individual dispositions favorable to deliberation, their formation and their dynamics, and the behaviors that manifest these dispositions according to the reasons for participation in the deliberative process.

Keywords: Deliberative citizen; French Citizens' Convention for Climate; French Great National Debate; G1000; Citizens' assembly; Mini-public; Deliberation; Deliberation quality; France; Belgium.

* * *

Table des matières

Introduction : Au croisement des dimensions individuelles et collectives de la « volonté de délibérer »	3
Un programme de recherche comparative en perspective : Représentativité, motivations et dispositions des volontaires tiré-es au sort dans les assemblées citoyennes	7
<i>La représentativité des volontaires tiré-es au sort.....</i>	<i>7</i>
<i>Les motivations à participer</i>	<i>8</i>
<i>Les dispositions relationnelles des citoyennes délibératives et des citoyens délibératifs.....</i>	<i>8</i>
<i>L'enquête conduite à la CCC.....</i>	<i>10</i>
La Convention citoyenne pour le climat : Une expérience participative	11
<i>Prendre part</i>	<i>12</i>
<i>Apporter une part</i>	<i>12</i>
<i>Bénéficier d'une part</i>	<i>13</i>
<i>Une confiance modérée dans l'engagement du gouvernement à tenir compte des propositions.....</i>	<i>16</i>
La qualité d'une délibération inclusive	19
<i>Un niveau de confiance dans autrui plus élevé parmi les conventionnel·les que dans la population française</i>	<i>19</i>
<i>La qualité de l'écoute</i>	<i>20</i>
<i>La sincérité des prises de parole</i>	<i>21</i>
<i>Le respect d'autrui.....</i>	<i>22</i>
Apprécier les désaccords, un ressort des interactions délibératives.....	23
<i>Argumentation et émotions</i>	<i>23</i>
<i>Le goût du désaccord.....</i>	<i>24</i>
<i>Changer d'avis</i>	<i>28</i>
L'orientation vers les enjeux collectifs	29
<i>Parler en son nom... ..</i>	<i>30</i>
<i>... Mais se préoccuper de l'intérêt général.....</i>	<i>32</i>
<i>La confiance dans la capacité collective à débattre efficacement.....</i>	<i>33</i>
Conclusion	36
Bibliographie	38
Annexe – Statistiques descriptives commentées dans le texte	42

Des citoyennes délibératives et des citoyens délibératifs : La Convention citoyenne pour le climat face à la délibération

Bénédicte Apouey, Jean-Michel Fourniau, Solène Tournus

Décembre 2022

Bénédicte Apouey, chargée de recherche au CNRS, Paris School of Economics
Jean-Michel Fourniau, directeur de recherche émérite à l'Université Gustave Eiffel
Solène Tournus, ingénieure d'études au CNRS, Gis *Démocratie et Participation*

Une version réduite de cet article paraît dans le dossier du n° 2022-3 de la revue *Participations* coordonné par Hélène Landemore et Jean-Michel Fourniau (dir.),

<https://www.cairn.info/revue-participations-2022-3.htm>.

Introduction : Au croisement des dimensions individuelles et collectives de la « volonté de délibérer »

L'idée de « citoyennes délibératives et citoyens délibératifs » est présente rarement, mais depuis longtemps, dans la littérature académique (voir : Mendelberg, 2002 ; Bächtiger, Beste, 2017). Mais cette expression est le plus souvent employée de manière métonymique : une citoyenne délibérative ou un citoyen délibératif désigne une personne qui participe à un exercice de « délibération citoyenne »¹. Les articles se penchent alors sur les normes de l'exercice pour apprécier si « les institutions sont appropriées » (Bächtiger, Beste, 2017, p. 106) ou si les conditions de la délibération sont susceptibles d'assurer son succès (Mendelberg, 2002, p. 180). Les dispositifs doivent combler les inégalités de participation pour favoriser l'inclusion, promouvoir le respect mutuel et permettre à l'ensemble des participant·es d'être dans une attitude d'écoute des points de vue adverses et de s'engager dans une argumentation orientée vers l'intérêt général. Ces travaux ont notamment débouché sur la construction de l'index de la qualité de la délibération mesurant la rationalité des justifications, le respect d'autrui et l'orientation vers le bien commun (Steebergen et al., 2003 ; Steiner, 2012). D'autres recherches se sont plus particulièrement intéressées à l'évolution des opinions exprimées au cours de la délibération, en s'attachant à mesurer comment celle-ci transforme effectivement les préférences initiales des participant·es (Fishkin, 2018).

Ces investigations s'intéressent aux situations délibératives et aux activités argumentatives des participant·es sans interroger spécifiquement leurs raisons de participer. D'autres travaux ont cherché à caractériser les motivations qui poussent certaines personnes à accepter de participer à un exercice délibératif et d'autres non, selon quelques caractéristiques de l'exercice proposé, en particulier sa portée politique. Sans employer les termes de « citoyennes délibératives et citoyens délibératifs », les résultats de l'équipe de Michael Neblo décrivent quelques déterminants individuels de la participation (Neblo et al., 2010). Leur conclusion insiste sur le fait que leurs « résultats suggèrent que la volonté de délibérer est

¹. Il faut noter que dans la revue de littérature de Tali Mendelberg (2002) comme dans la réponse à l'argument d'incapacité des citoyen·nes à délibérer d'André Bächtiger et Simon Beste (2017), l'expression « *deliberative citizens* » n'est employée que dans le titre et nulle part ailleurs dans l'article. L'adjectif « délibératif » ne qualifie donc pas les participant·es mais le dispositif ou la délibération (« *citizen deliberation* », employée dans les deux articles). On pourrait faire la même remarque concernant l'ouvrage de théorie politique de Dennis Thomson, *The Democratic Citizen* (1970).

beaucoup plus élevée que ce que la recherche sur le comportement politique pourrait suggérer, et que les personnes les plus disposées à délibérer sont précisément celles qui sont rebutées par la politique standard des partis et des groupes d'intérêt » (p. 582, notre traduction). Nous nous sommes intéressés pour notre part à trois types d'approches qui peuvent éclairer les raisons des personnes donnant leur accord de principe, le confirmant puis participant effectivement à un mini-public (Fourniau, 2018) : les motivations à participer sélectionnées par les schémas de recrutement généralement utilisés (Baker, 2010), les types de positions pré-délibératives (Bobbio, 2010) et les caractéristiques du sujet mis en débat (List et al., 2013) influencent « la volonté de délibérer ». Le recrutement des participant·es de la Convention citoyenne pour le climat (CCC) confirme l'attrait de la délibération, puisque plus d'un tiers des personnes qui ont échangé avec l'institut de sondage ont indiqué leur intérêt pour participer à la Convention².

Le processus de recrutement (de tous les mini-publics tirés au sort) sélectionne finalement des volontaires en fonction de motivations à participer diverses et d'une disponibilité biographique suffisante pour le faire. Aussi, au-delà des questionnements sur la demande de participation et ses déterminants, et de la définition d'idéaux-types de citoyen·nes qui veulent délibérer (Gourgues et al., 2021), une autre voie de recherche s'intéresse aux caractéristiques individuelles de ces volontaires, les plus propices à la réussite de l'exercice délibératif.

Au-delà de l'usage métonymique, on voit ainsi se dessiner plusieurs usages de l'expression de « citoyennes délibératives et citoyens délibératifs », au croisement des dimensions individuelles et collectives de la délibération citoyenne, représentés dans le schéma ci-dessous (tableau 1). Sur un premier axe (les colonnes du tableau), soit l'on s'intéresse aux caractéristiques des individus qui déterminent leur intérêt à participer (motivations ou comportements), soit l'on s'intéresse aux caractéristiques de la situation dans laquelle ils sont engagés (qui met en jeu des dispositions relationnelles et fait évoluer leurs préférences). Sur un second axe (les lignes du tableau), soit l'on s'intéresse aux compétences politiques (et discursives) que les participant·es mettent en œuvre de manière différenciée dans les activités délibératives, soit l'on s'intéresse à l'expérience qu'ils font au cours des interactions délibératives.

Tableau 1 – Espace de variation des usages de l'expression « citoyennes délibératives et citoyens délibératifs »

Dimensions individuelles et collectives de la délibération citoyenne	Participant·es	Situation délibérative
Compétences politiques (et discursives)	Différenciation des motivations et des déterminants de l'intérêt à participer	Évolution des préférences, (Index de qualité de la délibération)
Expérience	Prérequis à l'engagement et comportements d'investissement dans le « capital délibératif »	Partage de dispositions relationnelles dans les interactions délibératives

Précisons la seconde ligne du tableau qui fait moins souvent que la première l'objet d'enquêtes quantitatives. L'une des apories classiques des théories délibératives est que les propriétés requises pour le succès de la délibération entre « citoyen·nes démocratiques »

². Sur 11 400 personnes ayant engagé l'échange avec les enquêteurs d'Harris, 4 100 ont exprimé de l'intérêt pour participer, soit 36%. Au moment du recrutement, le programme de la Convention prévoyait six week-ends, de début octobre 2019 à début février 2020. La grève des transports de décembre 2019, la demande des citoyen·nes d'avoir une session supplémentaire, puis la crise sanitaire ont bouleversé ce programme.

(Mansbridge et al., 2012, p. 11, notre traduction) – en particulier l’inclusion, la réciprocité et le respect mutuel – sont également des résultats attestant ce succès. C’est le point de départ de la réflexion d’Afsoun Afsahi (2022) : « Les délibérations réussies ont besoin de participant·es qui se présentent avec un certain degré de pré-engagement envers les normes de base de la délibération telles que la justification, le respect, l’écoute et la réciprocité. Cependant, cela peut ne pas être le cas et nous n’avons aucun moyen de nous assurer que nous avons le bon type de participant·es – et nous ne pouvons pas non plus considérer notre délibération comme inclusive si nous n’avons que des individus qui sont déjà engagés envers ces normes » (Afsahi, 2022, p. 702, notre traduction).

Pour lever la contradiction logique entre des qualités à la fois prérequis et produites par le processus, Afsahi propose de considérer « la dynamique de l’engagement des participant·es dans la délibération comme une série d’investissements et de désinvestissements intéressés et réciproques dans le capital délibératif » (2022, p. 702, notre traduction). Dans son approche des comportements relationnels favorables au déclenchement des investissements réciproques pour produire des conversations meilleures et plus faciles, Afsahi met en avant des ressources individuelles mobilisées dans la délibération. Les investissements sont des comportements délibératifs positifs « tels que l’explication de ses raisons, l’attente de son tour ou l’offre d’une proposition de compromis (qui) rendent plus probable que les autres fassent de même et augmentent ainsi le capital délibératif global dans une délibération particulière » (2022, p. 703, notre traduction). Réciproquement les désinvestissements (la passivité, l’irrespect, la justification non dialogique de son seul point de vue ou le refus de le justifier, le refus des compromis...) sont des comportements négatifs qui mettent en péril le succès de la délibération. Ainsi « sans un degré suffisant de capital délibératif, une bonne délibération – ouverte, respectueuse et constructive – n’aura pas lieu » (idem). Dans cette dynamique, l’intérêt personnel à investir dans la situation délibérative détermine un comportement relationnel facilitant un processus de dialogue et produit, par un effet de réciprocité, un capital délibératif global caractérisant le succès de la délibération.

L’approche d’Afsahi (2022) fait explicitement référence au rôle que joue la norme de réciprocité dans les théories du capital social et affirme que « l’intérêt personnel, plutôt qu’un engagement généralisé en faveur du bien commun ou de l’intérêt général, établit la possibilité d’investissements initiaux et de cycles vertueux ultérieurs » (idem). Cependant, l’usage d’une notion dérivée du concept de capital social exigerait que les investissements dans le capital délibératif s’inscrivent dans un réseau de relations sociales durables – si l’on suit la définition que Pierre Bourdieu (1979) donne du capital social, à laquelle fait référence Afsahi (p. 704) –, ce qui n’est en général pas le cas d’une situation délibérative. Celle-ci est de trop courte durée : de un à quatre jours de travail en commun dans les « dispositifs délibératifs représentatifs » autres que les assemblées citoyennes (OCDE, 2020, p. 35), et le mini-public cesse d’exister dès la remise au commanditaire de l’avis collectif produit (les assemblées citoyennes sont des cas très spécifiques par leur durée, et plus encore la CCC, avec la création de l’association Les 150 pour suivre le devenir des mesures proposées). Pour autant, la densité des interactions entre les participant·es est toujours constitutive d’une expérience partagée. C’est pourquoi, plutôt que les comportements fondés sur l’intérêt personnel motivant le degré d’investissement dans le capital délibératif, nous mettons en avant l’expérience partagée par les participant·es à une situation délibérative.

L’expérience est un concept non-dualiste, dans l’approche pragmatiste à laquelle nous nous référons (Dewey, 2012 [1925]), qui se rapporte en même temps à l’individu qui la réalise et au collectif dans lequel de multiples transactions entre les participant·es prennent place : l’expérience n’existe comme telle que si elle est partagée. Pour singulariser la dimension

individuelle de l'expérience, nous considérons pour notre enquête les dispositions relationnelles en référence à théorie dispositionnelle de l'action (E. Bourdieu, 1998), qui différencie les dispositions à agir des comportements ou des activités³, en ce qu'elles sont des potentialités, des « possibilités réelles », « une propriété tout aussi réelle que celle qui consiste à actualiser cette potentialité » (E. Bourdieu, 1998, p. 47). Dans les interactions, les participant·es expriment des dispositions relationnelles plus étoffées que les comportements délibératifs positifs ou négatifs envisagés par Afsahi (2022), car une situation délibérative est, pour ses participant·es, une expérimentation sociale singulière fondée sur l'égalité radicale du tirage au sort. Cette égalité s'exprime bien sûr dans l'écoute réciproque, le respect mutuel et d'autres qualités délibératives, mais également dans de multiples autres interactions pour coordonner ses propres dispositions avec autrui et accommoder le dispositif « à la main » des participant·es (Thévenot, 2019), qui donnent consistance à l'expérience dans laquelle iels s'engagent (Zask, 2015, p. 53 et suiv.). Ainsi, ce qu'Afsahi (2022) conceptualise comme des comportements d'investissement ou de désinvestissement dans le capital délibératif, sans préciser l'enquête nécessaire pour les saisir, s'appréhende plus simplement, du moins au moyen d'une enquête quantitative par questionnaires comme celle dont rend compte cet article, comme l'expression de dispositions relationnelles dans les interactions qui font d'une situation délibérative une expérience partagée.

Envisager l'actualisation de dispositions individuelles dans un dispositif délibératif nous semble être une approche cohérente avec la contrainte d'inclusivité d'une assemblée citoyenne. Comme le remarque Afsahi (2022), si tous les participant·es se comportaient selon des normes prérequisées, alors l'assemblée ne serait pas inclusive. À la CCC, la quasi-totalité des participant·es n'a jamais participé à un exercice de ce type, ni même à une réunion publique⁴, et très peu disposent d'une expérience politique régulière autre que la participation aux élections : aucun·e des participant·es ne s'est forgé·e une habitude adaptée à un exercice délibératif. Il faut donc que les dispositions mobilisées par l'exercice soient suffisamment génériques, « en ce sens qu'elles n'ont pas un domaine d'actualisation propre, mais empruntent, pour s'actualiser, celui d'autres dispositions qui en sont les spécifications » (E. Bourdieu, 2002). Il s'agit donc de dispositions très largement partagées dans la population, liées à la citoyenneté démocratique, et non d'une habileté spécifique. Mais chacun·e les exprimera selon des habitudes ou savoirs propres, ajustés au dispositif délibératif. L'approche dispositionnelle allégée (des potentialités actualisées en situation) est ainsi cohérente avec l'égalité radicale du tirage au sort : les participant·es sont « n'importe qui » (Rancière, 2005) et l'on peut faire la

³. Emmanuel Bourdieu (1998, 2002) et Bernard Lahire (2005) ont proposé des conceptualisations des dispositions qui se recourent partiellement : ce ne sont pas des compétences (des ressources), mais des propensions à agir acquises au cours de divers processus de socialisation ; elles ne sont pas observables directement mais déterminent (et se manifestent dans) des comportements... Les deux auteurs partent de points de vue analytiques différents. Pour Lahire : la déconstruction du concept d'habitus comme système cohérent de dispositions chez P. Bourdieu, parce qu'on ne peut ramener la pluralité des ressorts de l'action individuelle à une formule génératrice. Pour E. Bourdieu : l'ancrage de l'habitus dans la systématisation d'une théorie dispositionnelle de l'action à partir de l'extension proposée par C. S. Pierce du concept de disposition à agir aux croyances, théorie visant à rendre compte du caractère social des lois individuelles de comportement régissant les conduites actuelles et possibles de l'agent qui les possède. Dans les deux cas, il s'agit d'un « dispositionnalisme lourd » (Chauviré, 2002) que ne partage pas Dewey. À la suite d'E. Bourdieu, nous considérons dans notre enquête par questionnaire que les répondants évaluent leurs interactions en situation comme les raisons d'une expérience partagée, plutôt qu'ils n'expriment les causes de leur comportement individuel.

⁴. En entrée de la première session de la CCC, dans le questionnaire de l'équipe d'animation, en réponse à la question « Avez-vous déjà participé à une réunion publique participative avant aujourd'hui ? » (q4), 81% répondent « non » et seulement 7% « plusieurs fois ». 8% des participant·es à la CCC se sont rendu·es dans une réunion locale du Grand débat national et 2% (3 personnes sur 155 répondants) ont été tiré·es au sort pour une CCR.

conjecture que 150 autres individus tirés au sort que ceux présents à la Convention auraient possédé un ensemble équivalent de dispositions individuelles pour assurer son succès.

Un programme de recherche comparative en perspective : Représentativité, motivations et dispositions des volontaires tiré·es au sort dans les assemblées citoyennes

La multiplication des « processus délibératifs représentatifs » dans le monde (OCDE, 2020), et particulièrement en Europe, permet d'envisager de systématiser et comparer des enquêtes quantitatives du type de celle que nous avons conduite lors de la CCC (Giraudet et al., 2022). Une telle comparaison permettrait de renouveler un questionnement classique de la science politique sur les attentes démocratiques des citoyen·nes et les déterminants de la demande de participation (Neblo et al., 2010 ; Gourgues et al., 2021) et de documenter l'expérience des participant·es. Dans plusieurs centaines de cas ces dernières années⁵, des citoyen·nes tiré·es au sort et représentant la diversité de la société ont participé à des délibérations débouchant sur des recommandations politiques transmises à l'autorité publique commanditaire du dispositif. Iels n'y discutent pas dans des *focus group* (comme ceux décrits par Gourgues et al., 2021) ou des dispositifs ad hoc de dialogue avec leur député (Neblo et al., 2010), de leurs attitudes vis-à-vis de la politique et de leurs attentes de réformes démocratiques, mais délibèrent sur des décisions de politiques publiques dans des domaines très variés. La multiplicité et la diversité des cas recensés (objet, types de dispositifs, l'OCDE les classe en 12 « modèles ») permettraient, en administrant des questionnaires aux participant·es comme nous l'avons fait à la CCC, de construire une image beaucoup plus riche qu'une dichotomie discutée entre citoyen·nes désirant seulement une démocratie « discrète » (*stealth democracy*, Hibbing et Theiss-Morse, 2002) et ceux qui « veulent délibérer » (Neblo et al., 2010). Malheureusement, l'enquête de l'OCDE a cherché à caractériser le fonctionnement des « processus délibératifs représentatifs » sans s'intéresser aux motivations des participant·es ni aux dispositions relationnelles développées. À notre connaissance, peu d'enquêtes ont été menées pour explorer ce dernier aspect dans le cadre de mini-publics tirés au sort.

La représentativité des volontaires tiré·es au sort

La diffusion des « processus délibératifs représentatifs » ouvre toutefois la possibilité d'un programme coordonné de recherche qui se composerait utilement de trois volets distincts mais liés. Un premier volet porte sur la représentativité du mini-public : puisqu'il s'agit de volontaires, il est indispensable de mesurer les biais de sélection que le recrutement introduit en mobilisant différenciellement certaines motivations à participer et en faisant dépendre l'acceptation de la disponibilité pour le faire. Quand bien même la structure sociodémographique du mini-public constitué est proche de celle de la population générale, le recrutement peut avoir sélectionné des citoyen·nes présentant des profils de préférences assez différents de la population sur le sujet soumis au mini-public (pour la CCC, voir Fabre et al., 2021) comme sur les déterminants politiques et les qualités attendues pour délibérer. C'est, par exemple, le cas pour la confiance dans autrui, beaucoup plus élevée chez ceux qui acceptent de participer (voir infra).

⁵. Courant 2019, l'OCDE a recensé 289 « processus délibératifs représentatifs » dans 24 pays de l'OCDE, depuis 2010, tous s'étant achevés au plus tard fin octobre 2019 (OCDE, 2020, p. 183). La base de données a été mise à jour en 2021, un an après la publication du rapport, et décrit 566 cas.

Les motivations à participer

Le deuxième volet porterait sur les motifs pour accepter ou non de participer, qui sont mobilisés de manière différenciée : la rétribution de la participation, la curiosité soulevée par le sujet et le dispositif, le divertissement procuré par le fait de participer, l'importance attachée à l'expression de soi et à la possibilité de donner son avis, la valeur sociale attribuée à un exercice collectif permettant de se comparer à d'autres, l'accessibilité et les conditions de déroulement du mini-public, etc. (Baker et al., 2010, p. 720)⁶. Il conviendrait de systématiser l'analyse conjointe des motifs de ceux qui acceptent et des raisons données par ceux qui refusent, comme l'a fait Jacquet (2020) sur plusieurs dispositifs en Belgique, dont le G1000. Cette comparaison suppose d'avoir été rendue possible par le schéma de recrutement, ce qui est rarement le cas. Niessen a proposé un schéma de recrutement permettant d'interroger les personnes ayant exprimé leur accord pour participer mais finalement non retenues (voir Devillers et al., 2021, p. 333). Aucune information ne peut être obtenue auprès des tiré-es au sort qui, refusant ou se déclarant non intéressé-es à participer, ne poursuivent pas l'échange avec les recruteuses et recruteurs. C'est possible en revanche auprès de ceux qui se déclarent intéressé-es mais qui ne sont finalement pas retenues ou abandonnent au cours de la finalisation du processus de recrutement. Pour la CCC, la constitution tardive du collectif des chercheuses et chercheurs, alors que le processus de recrutement s'achevait, n'a pas permis d'inclure dans le protocole de recrutement cette investigation.

Les dispositions relationnelles des citoyennes délibératives et des citoyens délibératifs

Le dernier volet du programme envisagé est celui sur lequel se concentre notre article en restituant l'enquête quantitative menée à la CCC, du moins la partie investiguant les interactions entre le dispositif et les dispositions relationnelles développées par les participant·es. S'il est nécessaire de contrôler dans le processus de recrutement la représentativité socio-démographique du groupe de citoyen·nes tiré-es au sort, et réalisable de le faire sur quelques variables de compétence politique sur le sujet soumis à leur délibération (ce qui n'a pas été fait pour la CCC), s'il est envisageable de saisir des motivations à participer auprès de ceux qui se déclarent intéressé-es même s'ils ne sont finalement pas retenues, il n'est pas possible de contrôler a priori les dispositions des participant·es favorables au succès de la délibération. En effet, l'une des propriétés des dispositions relationnelles est que ce sont des potentialités qui se révèlent et se développent dans les situations délibératives : mobilisées lorsqu'il s'agit de donner une réponse positive à l'invitation à participer, celles-ci sont également des résultats de la délibération, par apprentissage au cours des échanges (Beauvais, 2020), qui dépendent largement du déroulement même de l'exercice délibératif, de ses modes de gouvernance et d'animation. C'est pourquoi, ces dispositions ne peuvent être observées dans une enquête quantitative auprès des non-participant·es, qui n'ont pas l'occasion de les actualiser.

⁶. Une seule question sur les motivations à participer a été posée en entrée de la première session de la CCC, dans le questionnaire des animatrices et animateurs. À la question « Quelles sont les deux motivations principales qui expliquent votre présence aujourd'hui à la Convention citoyenne ? » (q2), les quatre réponses qui ressortent le plus dans l'un des deux choix des répondant·es (le total des réponses fait donc 200%) sont : « Avoir un impact sur la manière dont la transition écologique est menée par l'Etat français : pas de transition écologique sans les citoyen·ne.s » (43% des réponses) ; « Aider à accélérer la transition écologique : ça ne va pas assez vite » (41% des réponses) ; « En savoir plus sur les questions de transition écologique et de justice sociale : j'ai envie de m'informer » (35% des réponses) et « Par civisme : c'est un devoir citoyen de m'impliquer dans ce sujet » (31%). Seuls 13% choisissent la réponse « Par curiosité pour l'exercice : les processus participatifs, ça m'intéresse ». Ces résultats sont assez comparables à ceux obtenus dans d'autres dispositifs participatifs, même non délibératifs (voir Petit, 2017, p. 497 et suiv.).

Si les dispositions sont individuelles, elles s'expriment dans les interactions dont nous saisissons la valuation dans notre enquête. Pour le préciser, on peut marquer la proximité et l'écart avec la représentativité. L'expression « citoyennes représentatives et citoyens représentatifs » est rarement utilisée (sinon négativement et de manière critique) parce qu'il est clair que la représentativité est une caractéristique collective – on parlera d'échantillon représentatif, d'assemblée représentative, etc. – qui ne qualifie pas les individus constituant le collectif. L'expression « citoyennes délibératives et citoyens délibératifs » renvoie également à une propriété collective, la plupart du temps envisagée comme étant celle d'une situation ou d'un dispositif (l'emploi métonymique noté en début d'introduction : les participant·es à des dispositifs de délibération citoyenne). Notre propos n'est donc pas de différencier des citoyennes et citoyens plus ou moins délibératives et délibératifs : dans une enquête par questionnaires, cela n'a pas plus de sens que si l'on voulait particulariser tel·le répondant·e à un sondage comme plus ou moins représentative ou représentatif que les autres. Mais la comparaison s'arrête là, car la représentativité résulte d'une agrégation de caractéristiques individuelles, alors que l'actualisation de dispositions délibératives résulte d'interactions en situation.

Aussi, pour ne pas réduire de manière métonymique la qualification des « citoyennes délibératives et citoyens délibératifs » aux seules propriétés globales du dispositif, nous ne lisons pas les réponses à notre questionnaire sur les interactions en situation délibérative seulement comme une appréciation par les participant·es du respect des règles délibératives, de l'organisation et de la modération des discussions, mais aussi comme l'expression des dispositions relationnelles rendant compte de l'expérience qu'ils partagent. Une dénomination du type « participant·e à une expérience délibérative » n'en rendrait pas compte, car l'expérience partagée ne se réduit pas à l'appropriation individuelle de normes délibératives externes, mais consiste également en la coordination des dispositions et des apprentissages de chacun·e dans l'enquête collective⁷ (d'autant plus à la CCC que les discussions aux tables n'étaient pas modérées par une animatrice ou un animateur incarnant les normes délibératives à respecter). Nous employons l'expression « citoyennes délibératives et citoyens délibératifs » pour qualifier les interactions entre dispositions individuelles et dispositif collectif, constitutives de l'expérience que partagent les participant·es d'un « processus délibératif représentatif ».

Dans cet article, nous modifions donc la perspective qui nous avait conduit en 2018 à caractériser les « citoyens délibératifs » (Fourniau, 2018, p. 395) de manière différentielle en formulant l'hypothèse selon laquelle les participant·es à des mini-publics tirés au sort ont des dispositions délibératives plus marquées que le reste de la population (« Ils attachent plus d'importance à exprimer leur avis et à participer à un exercice collectif propice pour le faire, ils craignent moins l'expression du désaccord politique en face-à-face et sont plus disposés à évoluer dans leurs opinions du fait de la valeur sociale qu'ils attribuent à la discussion collective », p. 394). Les données plus riches tirées de l'enquête réalisée au long de la CCC nous permettent de saisir comment l'expression des dispositions relationnelles favorables à la délibération est constitutive d'une expérience partagée. Notre enquête par questionnaires est plus à même de saisir l'actualisation de ces potentialités en situation délibérative qu'à saisir les comportements des individus au cœur d'autres approches mentionnées dans le tableau 1.

7. Les formes d'engagement dans l'enquête collective font l'objet d'analyses à partir d'entretiens dans certains articles du dossier de la revue *Participations* dans lequel la version courte du présent travail est publiée.

L'enquête conduite à la CCC

Plus précisément, cet article présente et analyse des statistiques descriptives d'une pluralité d'indicateurs captant les interactions constitutives d'une expérience partagée des conventionnel·les : la qualité des échanges, l'écoute, la sincérité des prises de parole et leur orientation vers le bien commun, le respect entre participant·es, le goût pour l'expression du désaccord politique en face à face, et la confiance dans la capacité collective à produire des propositions efficaces.

Les chercheuses et chercheurs, d'un côté, et les animatrices et animateurs, d'un autre, ont demandé aux participant·es de remplir des questionnaires⁸ (auto-administrés) et distribués lors des week-ends de la Convention – que nous noterons, selon leur origine, QA (questionnaires des animatrices et animateurs) ou QC (questionnaires des chercheuses et chercheurs), dans la suite du texte. Le taux de réponse a varié au cours du temps, mais est généralement plus élevé pour les QA, obligatoires, que pour les QC, facultatifs. Lors des premières sessions de la CCC, un QA et un QC ont été proposés en début de session (questionnaires d'entrée) et en fin de session (questionnaires de sortie), alors que lors des dernières sessions, un seul questionnaire QC et un seul questionnaire QA (sauf en session 5) ont été proposés par session. Dans cet article, nous nous concentrons sur des questionnaires ayant un taux de réponse élevé, afin de produire des analyses fiables. Nous utilisons principalement les données des questionnaires des deux premières sessions (4-6 et 25-27 octobre 2019), ainsi que les questionnaires de sortie de sessions ultérieures, pour compléter la description et discuter d'évolutions au cours de la Convention.

Lorsque cela est possible, nous comparons ces réponses avec celles données aux mêmes questions lors de deux autres assemblées citoyennes portant sur des sujets de politique générale : les conférences citoyennes régionales (CCR) du Grand débat national, en France en 2019, et le G1000, en Belgique en 2011⁹. Les questionnaires de la CCC reprennent des questions déjà posées lors de ces deux autres assemblées citoyennes sur des sujets de politique générale, ce qui rend la comparaison pertinente. Il existe cependant des différences de dispositif entre la CCC et ces deux assemblées qui ont regroupé six à neuf fois plus de participant·es et n'ont travaillé qu'un seul week-end. Cela nous conduit à les comparer principalement aux données des questionnaires de la première session de la CCC. Nous noterons QCCR les questionnaires des CCR.

Cette comparaison souligne que les dispositions relationnelles exprimées lors de la CCC s'observent également dans ces deux autres assemblées citoyennes. Par là-même, nous mettons en lumière des régularités dont l'enquête comparative internationale proposée permettrait de valider qu'elles montrent des dispositions génériques actualisées dans des situations délibératives, caractérisant des « citoyennes délibératives et citoyens délibératifs ».

En dehors du G1000 et des conférences régionales, il n'existe pas beaucoup de points de comparaison sur les dispositions relationnelles favorables à la délibération. Aussi, notre travail sur la CCC pourra-t-il servir de point de référence dans l'analyse de futures assemblées citoyennes.

Il faut toutefois insister sur les limites des résultats obtenus, qui nous conduisent à proposer un programme coordonné d'enquête dans les assemblées citoyennes pour consolider

⁸. L'ensemble des questionnaires et des tris à plat des réponses sont accessibles sur HAL.

⁹. Nous tenons à remercier Min Reuchamps et Vincent Jacquet, de l'Université de Louvain, qui nous ont transmis leurs questionnaires passés au G1000, ce qui nous a permis d'en reprendre certaines questions pour les CCR puis pour la CCC.

nos premiers résultats plutôt qu'à tirer des arguments déjà fortement structurés en réponse à la question « qui veut délibérer ? ». Une première limite est liée à la petite taille de la population des assemblées citoyennes, pensées habituellement pour une centaine de personnes (OCDE, 2020). L'exploitation statistique de questionnaires dans une telle population est nécessairement limitée. Cette difficulté a été renforcée à la CCC par un phénomène d'attrition, due au refus d'un nombre conséquent de citoyen·nes de répondre à certains questionnaires (en particulier, aux questionnaires des chercheuses et chercheurs) à partir de la session 3. L'attrition conduit à une perte de représentativité des données de certaines sessions. C'est pourquoi nous n'avons pas cherché dans cet article à faire des croisements systématiques avec une pluralité de facteurs sociodémographiques (genre, âge, etc.), nous limitant à croiser les réponses à quelques questions sur la délibération avec le niveau d'éducation des conventionnel·les. De futurs travaux pourront se pencher sur les points de convergence et de divergence dans l'expérience de la délibération entre les différents participant·es à la CCC.

Une deuxième faiblesse a trait aux questionnaires de notre enquête. Ceux-ci ne nous permettent pas d'aborder tous les aspects de la délibération. En particulier, ces questionnaires ne comportent pas assez de questions sur les motivations ayant conduit les membres à accepter de participer à la CCC, et il n'a pas été possible d'interroger ceux qui n'ont pas donné suite à l'intérêt initialement exprimé lors du recrutement. Il faut rappeler que lorsque la CCC a été décidée, son organisation ne prévoyait pas de dispositif d'observation ni d'évaluation par des chercheuses et chercheurs. Finalement lancé par le comité de gouvernance moins de trois semaines avant la première session, un appel à manifestation d'intérêt, volontairement pluridisciplinaire, a débouché sur la constitution d'un collectif d'une quarantaine de chercheuses et chercheurs qui ont observé la Convention dans tout son déroulement. Ce collectif s'est réuni une semaine avant la première session pour définir un protocole minimal d'observation, sans partager au départ un projet de recherche commun. Les questionnaires construits témoignent donc de la coordination d'intérêts de recherche variés sans résulter d'un programme visant à explorer systématiquement quelques enjeux de recherche mûrement réfléchis à l'avance. Les analyses des données recueillies font alors naître des regrets aussi divers que la pluralité des chercheuses et chercheurs engagé·es dans l'observation de la CCC.

La Convention citoyenne pour le climat : Une expérience participative

Alors qu'il est courant d'opposer participation et délibération (Mutz, 2006), les qualités relationnelles nécessaires pour que la délibération ait lieu nous conduisent au contraire à considérer d'abord la CCC comme une expérience participative. Nous nous appuyons pour cela sur l'approche proposée par Joëlle Zask (2011), qui envisage la participation comme une relation sociale fondamentale pour que les individus se réalisent pleinement. Dans son essai sur les formes démocratiques de la participation, Zask met en évidence ses trois dimensions : prendre part, apporter une part et bénéficier d'une part. Zask souligne que tout déséquilibre important entre les trois est vécu comme une injustice s'exprimant par de la colère ou du ressentiment, de la souffrance ou un sentiment de spoliation. Les entretiens réalisés auprès des citoyen·nes après la CCC témoignent au contraire du fait que son déroulement a permis à chaque participant·e de trouver un équilibre satisfaisant entre ces trois dimensions, équilibre également perçu collectivement. A contrario, la faible prise en compte des propositions de la CCC dans le projet de loi Climat et Résilience, en particulier, a suscité de la déception, de la colère et du ressentiment. Cela s'est traduit par l'évaluation sévère des choix gouvernementaux lors de la session 8 (26-28 février 2021) de « réponse à la réponse »¹⁰, au cours de laquelle les

¹⁰. Lors de cette huitième session, 57 votes sont émis sur la prise en compte globale et détaillée des propositions, auxquels prennent part entre 100 et 110 votants sur 119 inscrits (voir Pech, 2021, p. 97-101). À la question

conventionnel·les ont été appelé·es à donner leur appréciation sur « la prise en compte par le gouvernement des propositions de la Convention citoyenne pour le climat » (comme la possibilité leur en était offerte par la lettre de mission du Premier ministre du 2 juillet 2019).

Prendre part

La CCC fournit aux 150 citoyen·nes de multiples occasions de prendre part, des occasions de sociabilité et de convivialité à la fois libres, désintéressées et socialement riches et satisfaisantes (voir Pech, 2021, p. 125-130). On peut par exemple mentionner plusieurs sorties collectives au restaurant ou au spectacle, le travail réalisé par l'artiste JR dans le cadre de son projet « *Inside Out* » qui débouche sur l'affichage sur les murs extérieurs du Palais d'Iéna (siège du Conseil économique, social et environnemental -- CESE, qui accueille la Convention) d'un portrait grand format de chaque membre de la Convention, ou la plantation dans les jardins du CESE d'un arbre à l'occasion de la naissance de l'enfant d'un des membres. Nombre de citoyen·nes témoignent de cette sociabilité dans les médias. L'un d'eux consacre un livre à cette « aventure » (Fraty, 2021). L'expérience partagée perdure à la suite de la Convention à travers des réseaux d'échange, en premier lieu l'association Les 150, et diverses actions qui font la matière du documentaire de Baptiste Rouget-Luchaire « *Des citoyens s'engagent après la Convention citoyenne pour le climat* »¹¹.

La sociabilité ne fait l'objet de questions des chercheuses et chercheurs. Cependant, dès la première session, la quasi-totalité des citoyen·nes (119 sur 121 répondant·es) porte un jugement favorable sur les échanges entre conventionnel·les, en considérant que l'atmosphère autour de la table était plutôt, ou très, positive¹². L'équipe d'animation leur demande à chaque session leur évaluation globale de celle-ci et de chacune des séquences de travail. Les réponses confirment l'appréciation très favorable des échanges dans la Convention.

Apporter une part

Deuxième dimension de la participation, la contribution consiste pour chaque personne à apporter une expérience spécifique qui enrichit le groupe. Les questionnaires s'attachent à rendre compte de cette dimension. À une question portant sur le fait d'avoir pu contribuer aux discussions et aux conclusions préparées par leur groupe, la majorité des répondant·es donne une réponse positive, la moyenne s'établissant par exemple à 7,6 en session 2, sur une échelle allant de 0 (« Je n'ai pas pu contribuer ») à 10 (« J'ai pu beaucoup contribuer ») (QA, session 2, sortie, ligne AP1 dans le tableau présenté en annexe et figure 1)¹³.

« Quelle est votre appréciation de la prise en compte par le gouvernement des propositions de la Conventions citoyenne pour le climat ? », les votants répondent négativement, avec une moyenne de 3,3 et une médiane de 3,0 sur une échelle de 0 à 10. À la question « Dans quelle mesure les décisions du gouvernement relatives aux propositions de la Convention permettent-elles de s'approcher de l'objectif de diminuer d'au moins 40% les émissions de gaz à effets de serre d'ici 2030 dans un esprit de justice sociale ? », les votants répondent encore plus négativement, avec une moyenne de 2,5 et une médiane de 2,0 sur une échelle de 0 à 10. Voir l'enregistrement vidéo du jour 3 de la session 8 :

<https://www.youtube.com/watch?v=y5yaMOLLHME>.

¹¹. Produit par Yann-Arthus Bertrand, le documentaire a été diffusé sur LCP le 8 décembre 2021 :

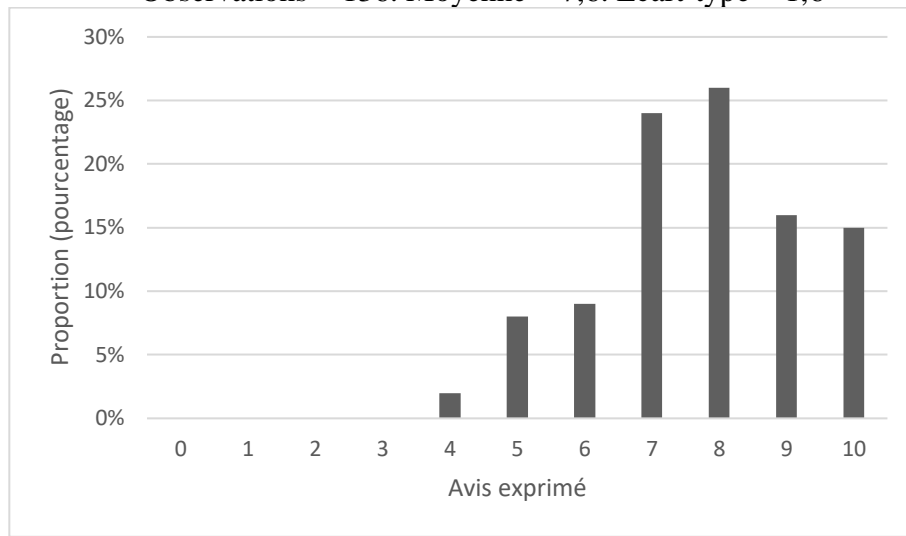
<https://lcp.fr/programmes/les-150-des-citoyens-s-engagent-apres-la-convention-citoyenne-pour-le-climat-90656>.

¹². QC, session 1, sortie, q7.

¹³. La moyenne des réponses est stable : 7,7 (session 1, sortie, q3), 7,6 (session 2, sortie, q6) et 7,7 (session 3, sortie, q6).

FIGURE 1 – « Avez-vous le sentiment d’avoir pu contribuer aux discussions de groupe et aux conclusions rédigées par votre groupe ? »
(QA, session 2, sortie, q6)

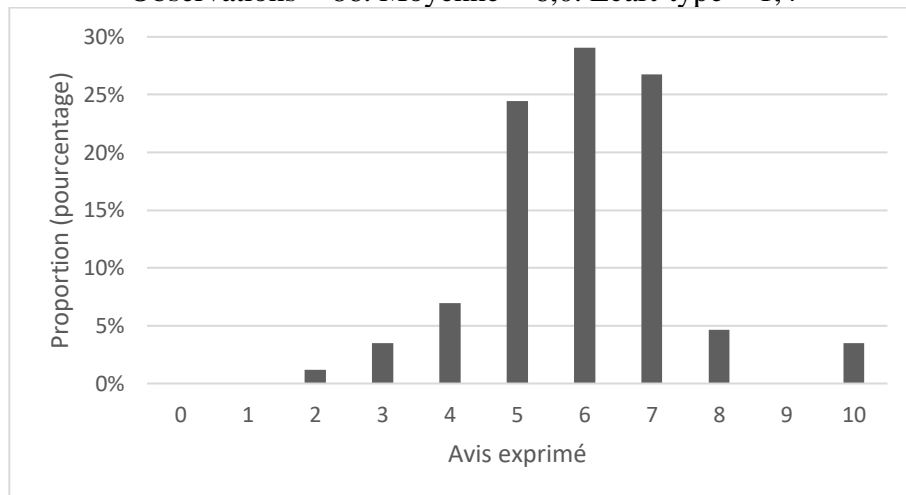
Observations = 136. Moyenne = 7,6. Écart-type = 1,6



Contribuer nécessite de marquer son intérêt pour établir un échange avec les membres du groupe et produire une réaction de leur part. La contribution apparaît ainsi comme un événement profondément interactif dont la caractéristique essentielle est qu’elle intègre la contributrice ou le contributeur dans une histoire commune du groupe. Les citoyen·nes considèrent avoir plutôt joué un rôle important dans les discussions (QC, session 2, sortie, ligne AP2 et figure 2).

FIGURE 2 – « Je pense avoir joué un rôle important dans les discussions ».
(QC, session 2, sortie, q10)

Observations = 86. Moyenne = 6,0. Écart-type = 1,4



Bénéficier d’une part

Mais la contribution dépend également de la troisième dimension de la participation : recevoir une part ou bénéficier d’une part, ce qui consiste pour Zask à bénéficier d’opportunités d’individuation. Celles-ci sont nécessairement contextuelles, de même que le sont les idées que nous nous faisons des manières d’être heureuse ou heureux et de développer nos activités. Dans la Convention, plusieurs aspects du travail collectif offrent ces bénéfices : l’opportunité de s’exprimer, la réciprocité des échanges ou les apprentissages réalisés.

L'opportunité de s'exprimer

Les citoyen·nes estiment avoir eu suffisamment d'opportunités d'exprimer leurs opinions (avec une moyenne de 6,8 sur une échelle de 0 à 10 ; QC, session 2, sortie, ligne BP1). Lorsque l'on décompose ce jugement en éléments précis, nous observons que les répondant·es pensent avoir eu le temps nécessaire pour s'exprimer (avec une moyenne de 6,5 sur une échelle de 0 à 10 ; QA, session 1, sortie, ligne BP2 et figure 3) et se sont vraiment senti·es libres de donner leur point de vue (QA, session 1, sortie, ligne BP3 et figure 4). Cette opportunité de s'exprimer librement soutient l'appréciation d'avoir joué un rôle important dans les discussions (QC, session 2, sortie, ligne AP2 et figure 2).

Ces résultats sont cohérents avec ceux du G1000, où 90,5% des répondant·es sont plutôt, ou tout à fait, d'accord avec l'assertion selon laquelle dans la discussion, iels avaient suffisamment d'opportunités pour exprimer leurs opinions (Caluwaerts et Reuchamps, 2018, p. 72).

FIGURE 3 – « J'ai eu tout le temps nécessaire pour m'exprimer ».
(QA, session 1, sortie, q5)
Observations = 134. Moyenne = 6,5. Écart-type = 2,1

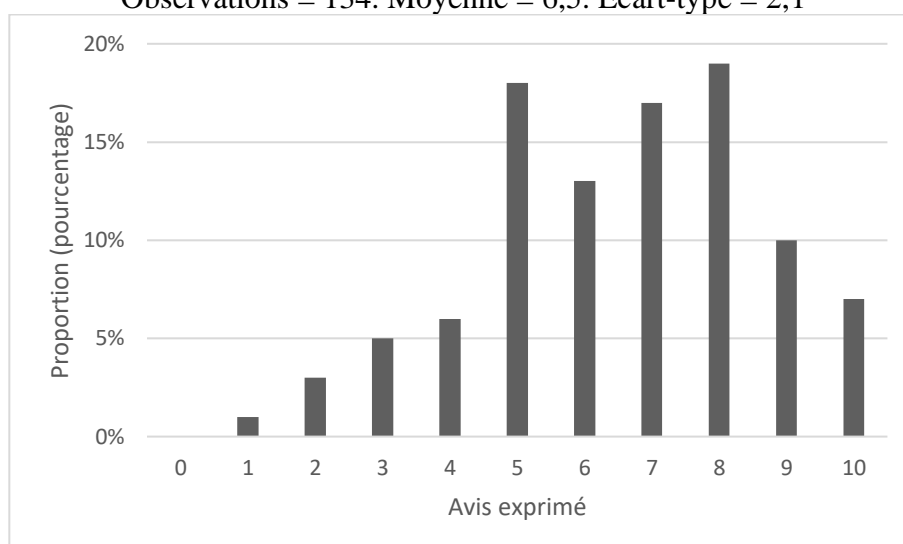
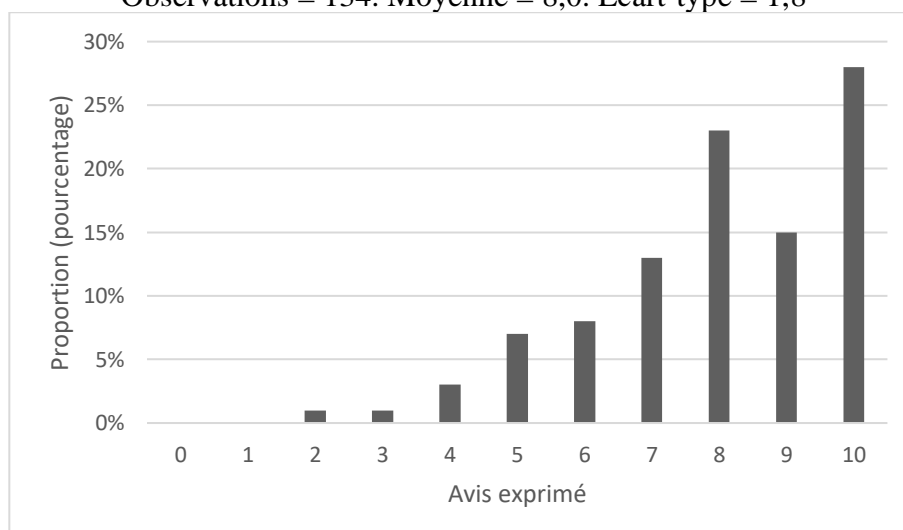


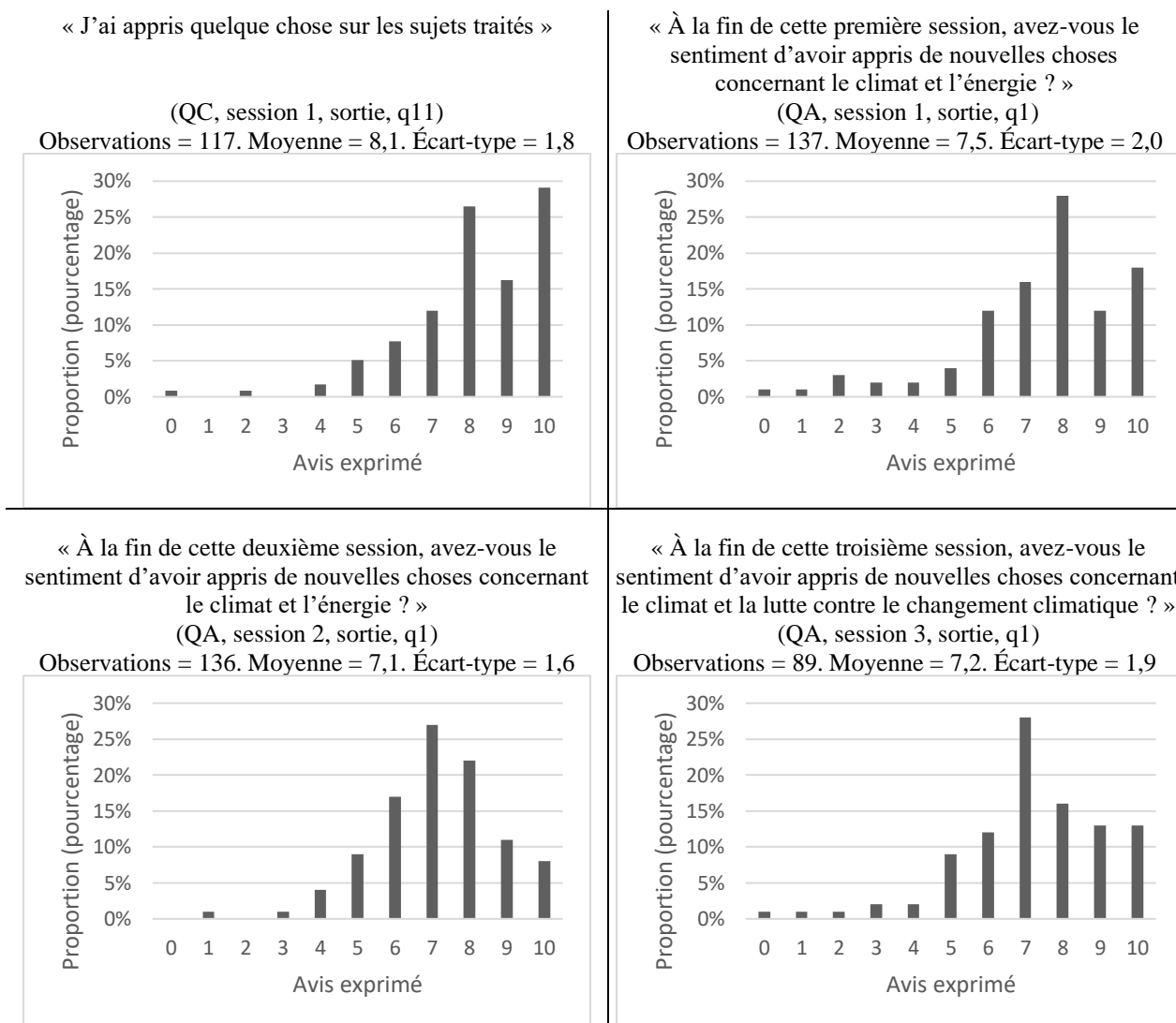
FIGURE 4 – « Je me suis senti·e libre d'exprimer tous mes points de vue ».
(QA, session 1, sortie, q5)
Observations = 134. Moyenne = 8,0. Écart-type = 1,8



L'apprentissage

Dans la littérature, l'appropriation de connaissances conditionne la qualité de la délibération. Les conventionnel·les apprécient d'apprendre au cours des sessions, sans doute pas seulement sur le climat, la lutte contre le réchauffement climatique et l'énergie. En effet, la moyenne des réponses à des questions sur l'apprentissage s'établit entre 7,1 et 8,1 (sur une échelle de 0 à 10) selon les sessions (QA et QC, sessions 1 à 3, sortie, ligne BP4 et figure 5). La moyenne des réponses en sessions 2 et 3 s'avère plus faible qu'en session 1, ce qui signifie que les citoyen·nes estiment particulièrement avoir acquis des connaissances en session 1. Ce résultat ne nous semble pas surprenant, dans la mesure où cette session, dont l'un des objectifs officiels était de « décoder le changement climatique et ses conséquences »¹⁴, a permis aux participant·es de se familiariser avec le sujet. En particulier, il est probable que l'intervention de Valérie Masson-Delmotte (membre du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat – GIEC), que beaucoup de citoyen·nes décrivent comme « une claque » (Fraty, 2021, p. 58) qui leur fait prendre conscience de l'importance du réchauffement climatique et de l'urgence d'agir, ait joué un rôle prépondérant dans l'apprentissage en session 1.

FIGURE 5 – Apprendre de nouvelles choses

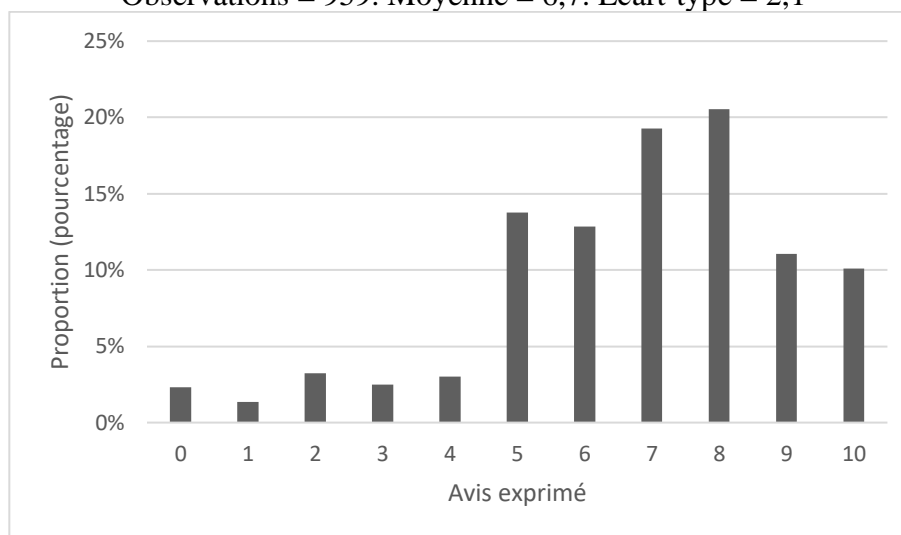


¹⁴. Voir <https://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/les-travaux-de-la-convention-3/>.

Le processus d'apprentissage n'est pas propre à la CCC, puisqu'on l'observe également lors des CCR (QCCR, sortie, ligne BP4bis et figure 6). Cependant, il est plus marqué à la CCC (avec une moyenne des réponses entre 7,1 et 8,1) que lors des CCR (moyenne de 6,7). Cette différence est attendue puisque la CCC se distingue des processus délibératifs antérieurs par sa durée et son intensité, donnant plus d'opportunités aux participant·es de se former sur les sujets traités.

FIGURE 6 – « J'ai appris quelque chose sur les sujets traités ».
(QCCR, sortie, q23)

Observations = 959. Moyenne = 6,7. Écart-type = 2,1



Une confiance modérée dans l'engagement du gouvernement à tenir compte des propositions

Les travaux de John R. Hibbing et Elizabeth Theiss-Morse (2002) montrent que la confiance dans le gouvernement est une variable discriminante de la volonté de participer à la vie politique. La thèse de la « démocratie furtive » (*stealth democracy*) considère que tout intérêt apparent pour une démocratie plus participative est une conclusion erronée tirée de la perception négative de la politique partisane et du manque de confiance dans les responsables des décisions publiques : si leur perception était plus positive, les gens auraient moins de raison de souhaiter s'impliquer. Les résultats de Neblo et al. (2010) infirment cette thèse tout en confirmant l'importance de la méfiance dans l'intégrité de la vie politique pour la « volonté de délibérer », les personnes les plus disposées à délibérer étant rebutées par la politique des partis et des groupes d'intérêts. Les réponses des participant·es à la CCC semblent aller dans ce sens puisque ces volontaires pour participer (parce qu'ils estiment que leur participation aura un impact) n'ont qu'une confiance modérée dans la politique (QA, session 1, entrée, ligne CG1 et figure 7), une perception négative de la manière dont l'État est conduit (voir plus bas la figure 34a) et, de façon générale, une méfiance concernant la capacité du gouvernement à prendre les bonnes décisions (QC, session 7, et QCCR, sortie, figure 8).

En plus des questions générales sur la confiance dans le gouvernement, nous avons posé aux citoyen·nes la question suivante, à différents moments de la CCC : « quel est votre niveau de confiance dans l'engagement du gouvernement à prendre en compte vos décisions ? », les réponses étant données sur une échelle de 0 à 10. En moyenne, les réponses sont positives mais modérées : elles augmentent progressivement entre le début et la fin de la CCC, la moyenne

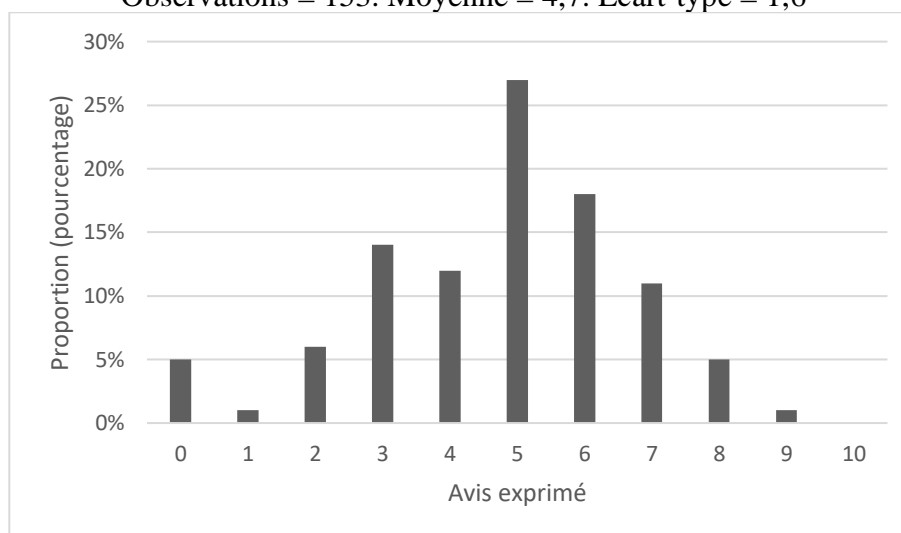
passant de 5,3 au début de la session 1 à 6,2 en session 7, tandis que le mode de la distribution se déplace de 5 à 7 (QA, session 1, entrée et sortie, et session 7, ligne CG2 et figures 9 et 10)¹⁵.

Nous pensons que la signification de cette question varie au cours du déroulement de la Convention. En début de session 1, les réponses pourraient essentiellement refléter le jugement politique général des citoyen·nes sur le gouvernement et leur espoir que leur travail serve à quelque chose. En effet, à ce stade, les conventionnel·les n'ont qu'une connaissance imprécise du dispositif et n'ont pas encore vraiment commencé à travailler. Au cours du premier week-end, entre le début de la session 1 et sa fin, la distribution des réponses se modifie, avec une baisse de la proportion de réponses faibles comprises entre 0 à 4 (QA, session 1, entrée et sortie, ligne CG2 et figure 9). Cette évolution pourrait refléter un premier effet de la délibération, conduisant à un recul de la perplexité des participant·es vis-à-vis de la qualité de leur propre travail à venir.

La hausse de la confiance entre les sessions 1 et 7 peut s'expliquer de plusieurs façons. Elle pourrait être simplement liée à la baisse du nombre des répondant·es, qui passe de 155 en session 1 (entrée) à 91 en session 7. Cette hausse pourrait aussi véritablement capter une augmentation de la confiance dans le gouvernement. Par exemple, lors de sa venue à la Convention en session 4, le président de la République réaffirme devant les citoyen·nes vouloir reprendre « sans filtre » leurs propositions, ce qui améliore certainement la confiance des conventionnel·les dans l'engagement du gouvernement à prendre en compte leurs propositions et, en retour, leur confiance dans leur investissement délibératif. Cette explication est cohérente avec l'un des résultats importants de l'enquête de Neblo et son équipe (2010) (« les personnes interrogées semblent plus disposées à participer à des délibérations avec un gouvernement dans lequel elles ont davantage confiance », p. 577, notre traduction).

FIGURE 7 – « Quel est votre degré de confiance dans la politique en général ? »
(QA, session 1, entrée, q3)

Observations = 153. Moyenne = 4,7. Écart-type = 1,6



¹⁵. Avec des moyennes de 5,8 en session 2 (QA, session 2, sortie, q10, ligne CG2) et de 6,0 en session 6 (QA, session 6, q11, ligne CG2).

FIGURE 8 – « En général, faites-vous confiance au gouvernement pour prendre les bonnes décisions ? »

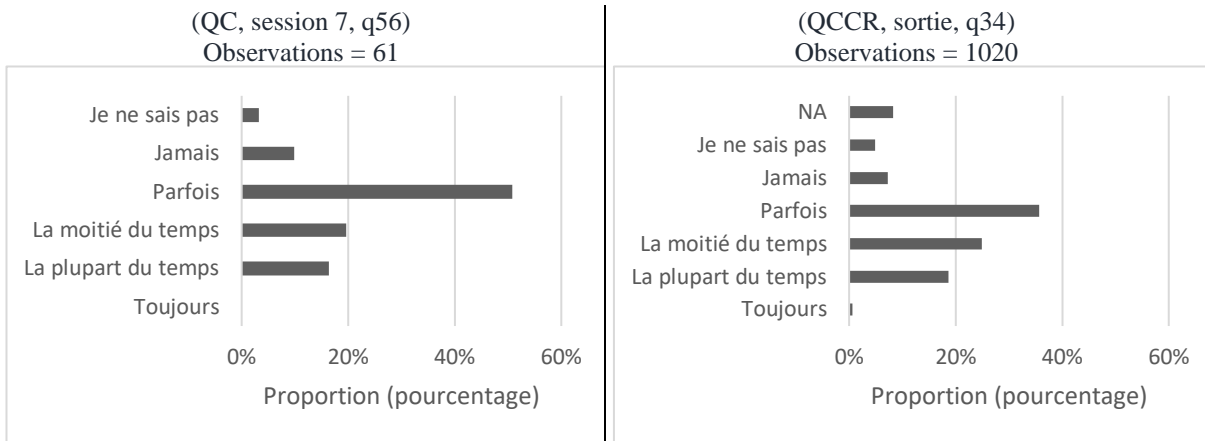
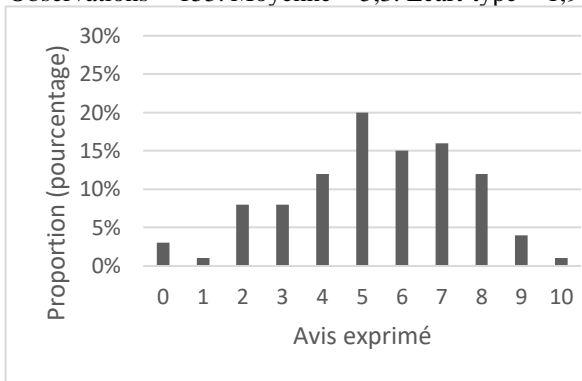


FIGURE 9 – Niveau de confiance dans l'engagement du gouvernement à prendre en compte les décisions, en session 1

« Quel est votre niveau de confiance dans l'engagement du gouvernement à prendre en compte vos décisions ? »

(QA, session 1, entrée, q11)

Observations = 155. Moyenne = 5,3. Écart-type = 1,9



« À l'issue de la première session, quel est votre niveau de confiance dans l'engagement du gouvernement à prendre en compte vos décisions ? »

(QA, session 1, sortie, q7)

Observations = 133. Moyenne = 5,7. Écart-type = 1,7

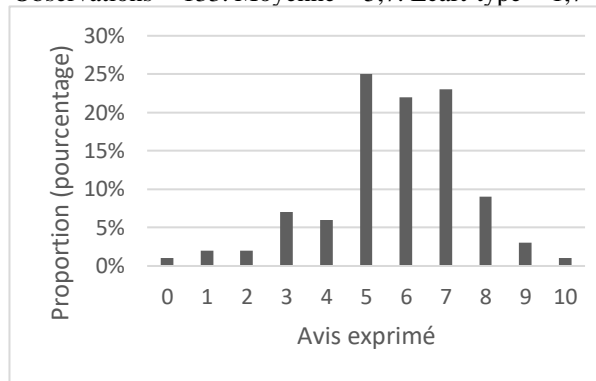
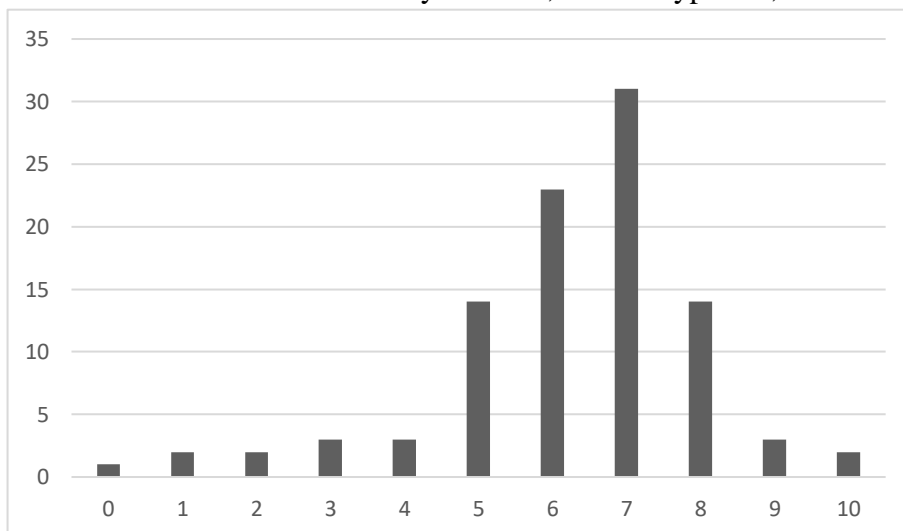


FIGURE 10 – Niveau de confiance dans l'engagement du gouvernement à prendre en compte les décisions, en session 7

« A l'issue de cette dernière session, quel est votre niveau de confiance dans l'engagement du gouvernement à prendre en compte vos décisions ? »

(QA, session 7, q2)

Observations = 91. Moyenne = 6,1. Écart-type = 1,8



Cependant, la confiance des citoyen·nes dans leur propre capacité à remplir la mission que le gouvernement leur a confiée reste toujours supérieure à la confiance dans l'engagement du gouvernement. Cette dernière s'inverse franchement quand les citoyen·nes sont invité·es à donner leur avis sur les réponses apportées par le gouvernement à leurs propositions, en session 8 (voir plus haut).

La qualité d'une délibération inclusive

Exercice participatif permettant aux citoyen·nes de la CCC de développer une sociabilité riche, leur offrant de nombreuses occasions de contribuer et de multiples possibilités de s'exprimer et d'apprendre, le déroulement de la Convention compose le cadre d'ensemble à leur délibération. L'expérience partagée dans ce cadre inclusif donne aux citoyen·nes une grande confiance dans leur capacité à accomplir le mandat qui leur est fixé. Ce travail est de nature délibérative et engage l'écoute et le respect mutuels, la réciprocité et la sincérité des échanges. Nous détaillons dans cette section l'appréciation que les citoyen·nes portent sur ces dispositions relationnelles actualisées dans la délibération.

Un niveau de confiance dans autrui plus élevé parmi les conventionnel·les que dans la population française

Comme les participant·es des CCR, les membres de la CCC font preuve d'un niveau de confiance dans autrui assez élevé, qui tranche avec le niveau nettement plus faible observé en population générale. Seulement 33% des Français·es pensent que l'on peut faire confiance à la plupart des gens, selon le Baromètre de la confiance politique (du Cevipof) de février 2020. En revanche, 48,2% des répondant·es à la CCC affirment que l'on peut faire confiance à la plupart des gens en session 1 (QC, session 1, entrée, figure 11). Ces réponses sont intermédiaires par rapport à celles données lors des CCR, pour lesquelles 59,9% des participant·es, sans compter les non-réponses, l'affirment également (QCCR, entrée, figure 12)¹⁶.

Cette différence (entre les participant·es à la CCC et aux CCR d'une part, et la population générale d'autre part) traduit un possible biais de sélection, les personnes qui acceptent de participer à un exercice participatif manifestant vraisemblablement plus de confiance dans leur manière de se rapporter aux autres que celles qui refusent. Mais la différence des réponses illustre également l'écart entre les situations d'enquête. Les répondant·es (lors de la CCC et des CCR) n'expriment pas seulement un comportement politique général, mais du fait qu'ils répondent à un questionnaire en situation, on peut supposer qu'ils se projettent dans la situation délibérative requérant, en particulier au début de l'exercice, d'accorder sa confiance aux autres participant·es pour s'inscrire pleinement dans les interactions, gages du succès de la délibération.

¹⁶. Il faut signaler que le niveau d'éducation des participant·es est nettement plus élevé aux CCR qu'à la CCC : 64,1% ont un diplôme supérieur au baccalauréat aux CCR contre 28,3% à la CCC (et 25,9% dans la population française de plus de 16 ans).

FIGURE 11 – « D’une manière générale, diriez-vous que... ? »
(QC, session 1, entrée, q4)
Observations = 139

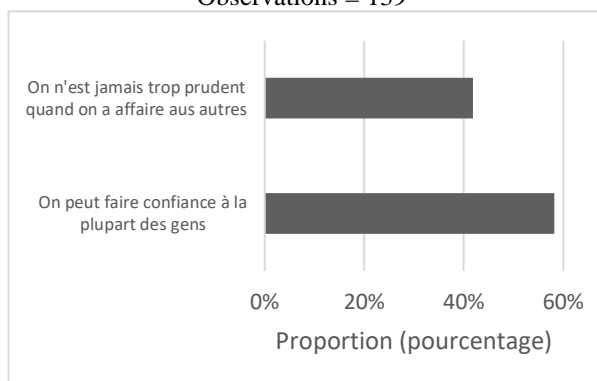
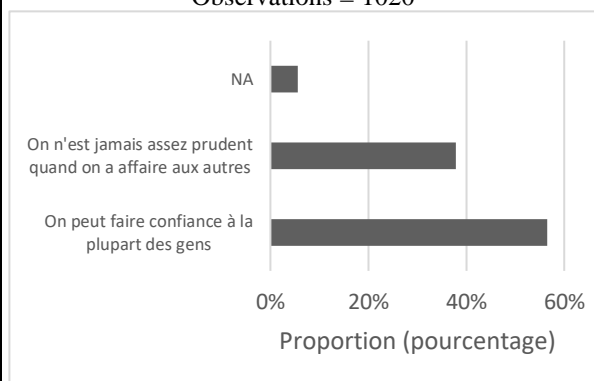


FIGURE 12 – « D’une manière générale, diriez-vous que... ? »
(QCCR, entrée, q7)
Observations = 1020



La qualité de l'écoute

Les citoyen·nes s'accordent sur les qualités d'écoute lors des délibérations à la CCC. En premier lieu, les membres dans leur écrasante majorité estiment avoir écouté les autres participant·es avec respect et civilité : 49 répondant·es sur 116 (42,2%) évaluent la qualité de leur écoute à 10, sur une échelle de 0 à 10, et plus généralement, 105 (90,5%) l'estiment entre 8 et 10 (QC, session 1, sortie, ligne EC1 et figure 13). A contrario, une seule personne évalue son écoute en-dessous de 5 sur cette échelle. Symétriquement, les répondant·es affirment avoir été écouté·es par les autres participant·es (QC, session 1, sortie, ligne EC2 et figure 14). Comme dans la figure 13, on observe dans la figure 14 un pic de réponses à 10. Ces notes mettent en lumière la réciprocité de l'écoute dans les délibérations.

Ces deux questions sur l'attitude personnelle et le fait de se sentir écouté·e ont également été posées lors des CCR, et elles mettent aussi en lumière la qualité et la réciprocité de l'écoute dans les délibérations, avec des pics de réponses à 10 : 363 répondant·es sur 982 (37%) évaluent la qualité de leur écoute à 10, et 837 (85,2%) l'évaluent entre 8 et 10 (QCCR, sortie, ligne EC1bis et figure 15), tandis que 347 répondant·es (42,8%) estiment la qualité de l'écoute à leur égard à 10, et 811 (82,7%) l'estiment entre 8 et 10 (QCCR, sortie, ligne EC2bis et figure 16).

De même, lors du G1000, 91,8% des répondant·es ne sont plutôt pas, ou pas du tout, d'accord avec l'affirmation « bien que je me sois donné(e) de la peine, les autres participants ne m'écoutaient pas » (Caluwaerts et Reuchamps, 2018, page 72). Dans le même ordre d'idées, les chercheuses et chercheurs du G1000 ont effectué un codage des discussions à six tables et ont ainsi mis en évidence un faible taux d'interruption entre participant·es, une écoute respectueuse et le respect des contre-arguments (Caluwaerts et Reuchamps, 2018).

Cette proximité des résultats dans ces trois assemblées est à souligner car à la CCC, contrairement aux CCR et au G1000, il n'y avait pas de facilitatrices et facilitateurs pour modérer les discussions aux tables, ce qui est en général considéré comme indispensable pour le respect des normes délibératives.

FIGURE 13 – « J’ai écouté les autres participants avec respect et civilité, même quand je n’étais pas d’accord avec leurs points de vue »
(QC, session 1, sortie, q9)

Observations = 116. Moyenne = 8,9. Écart-type = 1,2

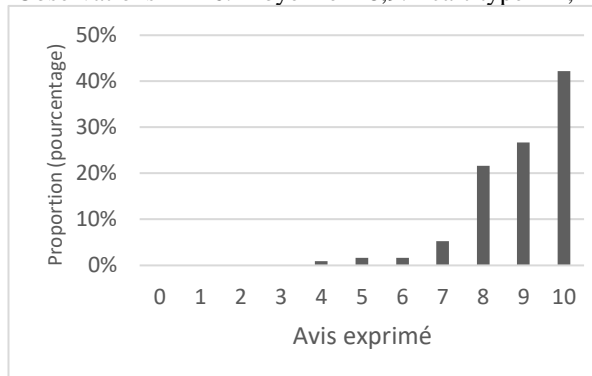


FIGURE 14 – « J’ai été écouté·e avec respect et civilité pendant les délibérations, même par ceux qui n’étaient pas d’accord avec moi »
(QC, session 1, sortie, q10)

Observations = 117. Moyenne = 8,6. Écart-type = 1,4

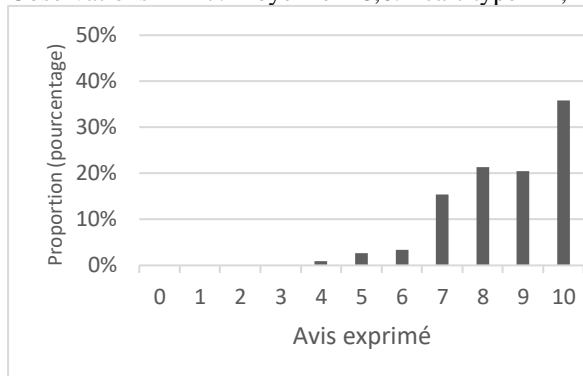


FIGURE 15 – « J’ai écouté les autres participants avec respect et civilité, même quand je n’étais pas d’accord avec leurs points de vue »
(QCCR, sortie, q21)

Observations = 982. Moyenne = 8,7. Écart-type = 1,3

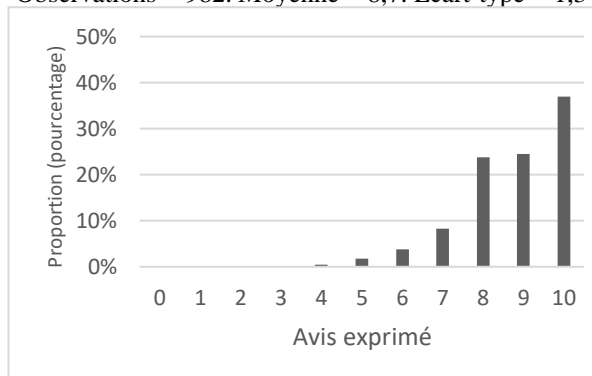
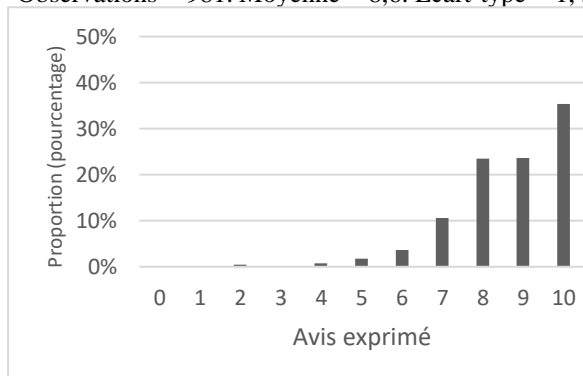


FIGURE 16 – « J’ai été écouté·e avec respect et civilité pendant les délibérations, même par ceux qui n’étaient pas d’accord avec moi »
(QCCR, sortie, q22)

Observations = 981. Moyenne = 8,6. Écart-type = 1,4

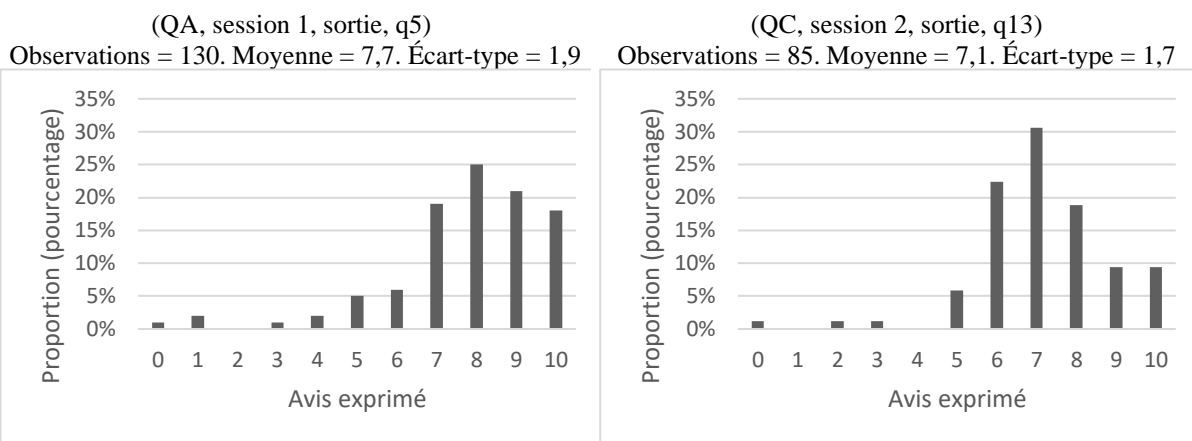


La sincérité des prises de parole

Les questions sur l’opportunité de s’exprimer présentées ci-dessus témoignent de la liberté de parole lors des délibérations (QA, session 1, sortie, ligne BP3 et figure 4). De plus, les citoyen·nes estiment que les échanges sont sincères. Par exemple, la moyenne des réponses à la question « Les participant·es ont été sincères dans leur prise de parole ; iels n’ont pas caché ce qu’iels pensaient vraiment » s’établit à 7,7 (sur une échelle de 0 à 10) en session 1 et à 7,1 en session 2 (QA, session 1, sortie, et QC, session 2, sortie, ligne S11 et figure 17).

À nouveau, il semble que cette caractéristique des interactions entre citoyennes délibératives et citoyens délibératifs ne soit pas propre à la CCC, mais soit partagée dans d’autres assemblées citoyennes. Par exemple, 94,6% des répondant·es du G1000 sont plutôt, ou tout à fait, d’accord avec l’assertion « en général, je pense que les autres participants ont dit ce qu’ils pensaient vraiment », et 91,9% ne sont plutôt pas, ou pas du tout, d’accord avec l’affirmation « j’ai le sentiment que je devais cacher ma propre opinion » (Caluwaerts et Reuchamps, 2018, p. 72).

FIGURE 17 – « Les participant·es ont été sincères dans leur prise de parole ; ils·elles n’ont pas caché ce qu’ils·elles pensaient vraiment »

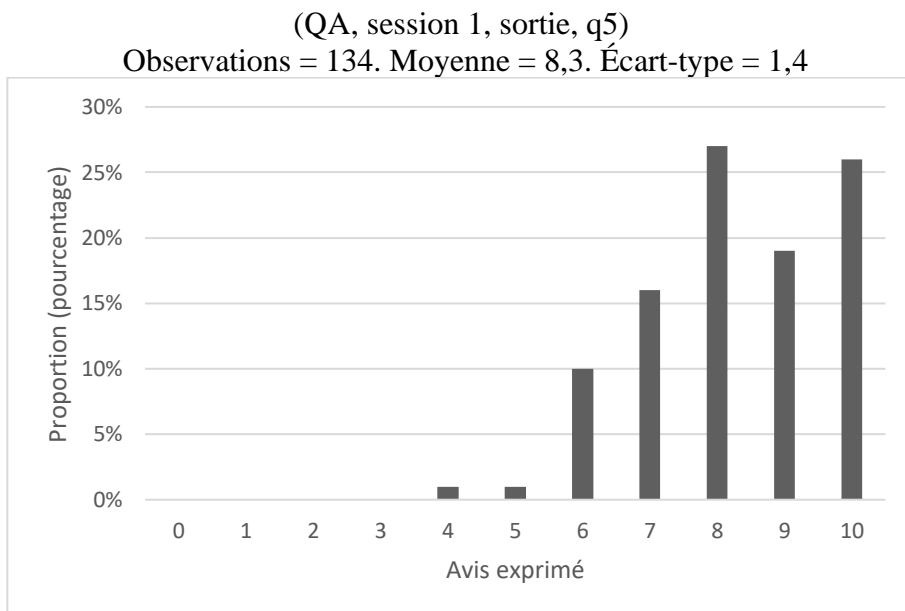


Le respect d’autrui

Tout comme l’inclusion et l’égalité, le respect mutuel est à la fois la condition (*antecedent* en anglais) et le résultat (*outcome*) de la délibération (Beauvais, 2020) : le respect crée la possibilité de la délibération, et la délibération à son tour accroît le degré de respect d’autrui.

À la Convention, les participant·es estiment qu’iels se traitent vraiment avec respect (la moyenne des réponses atteint 8,3 sur une échelle de 0 à 10 (QA, session 1, sortie, ligne RE1 et figure 18). Un même haut niveau de respect est perçu lors du G1000 : 96,1% des répondant·es sont plutôt, ou tout à fait, d’accord avec l’affirmation « en général, tout le monde se montrait respectueux envers les autres dans la discussion » (Caluwaerts et Reuchamps, 2018, p. 72).

FIGURE 18 – « Les participant·es se sont traité·es avec un respect mutuel dans les discussions »



L’ensemble de ces résultats précisent les dispositions relationnelles des citoyen·nes. Leur travail délibératif actualise et développe l’écoute réciproque, la sincérité des échanges et le respect mutuel, constitutifs d’une riche expérience partagée par laquelle se construit leur confiance dans leur capacité collective à remplir leur mandat.

Apprécier les désaccords, un ressort des interactions délibératives

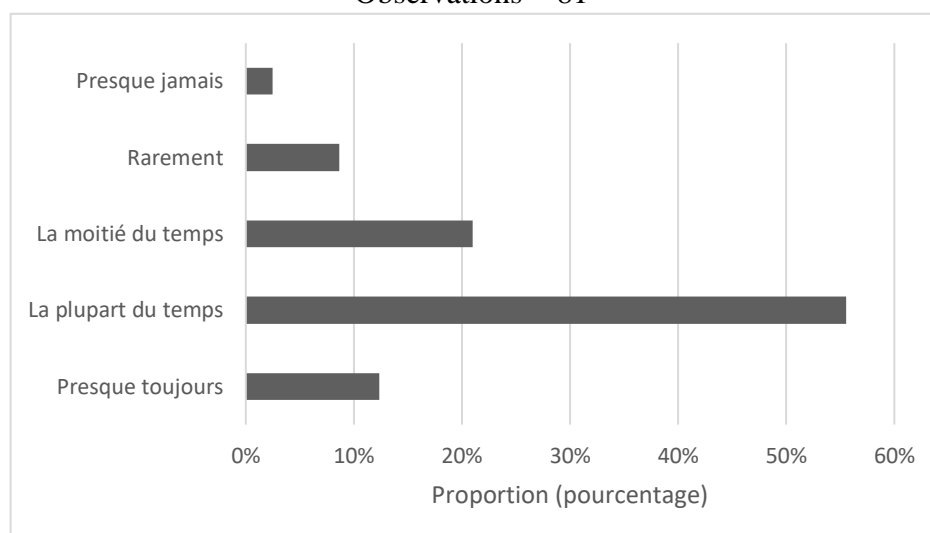
Les travaux théoriques et empiriques sur la délibération insistent sur l'importance de la justification des opinions. Ainsi, pour évaluer la qualité de la délibération, l'index de qualité du discours tient compte de cette justification. Dans sa typologie de la communication, Beauvais (2020) caractérise la délibération comme une communication orientée vers les questions collectives dans laquelle les participant·es donnent des raisons. À ses yeux, une des caractéristiques importantes de la délibération est de régler les désaccords politiques grâce à la justification des opinions. Nous examinons dans cette section cette dimension caractéristique de la délibération ainsi que l'appréciation des désaccords dans les échanges.

Argumentation et émotions

À la CCC, les participant·es expliquent leurs opinions et argumentent au cours des délibérations : par exemple, en fin de session 2, un peu plus de la moitié des répondant·es (45 sur 81) affirment que les conventionnel·les donnent des raisons la moitié du temps, 17 qu'ils les donnent la plupart du temps et 10 presque toujours, tandis que 9 seulement estiment qu'ils ne les donnent presque jamais ou les donnent rarement (QC, session 2, sortie, figure 19).

De même, lors du G1000, une très forte majorité des interrogé·es (89,1%) sont plutôt, ou tout à fait, d'accord avec l'affirmation « en général, je trouve que de bons arguments ont été formulés pendant la discussion » (Caluwaerts et Reuchamps, 2018, page 72). Cette perception des citoyen·nes entre cependant en tension avec l'observation et le codage effectués par les chercheur·ses du G1000 qui ont objectivé les actes de langage entendus à six tables, en utilisant l'index de qualité du discours. Iels ont alors établi que les citoyen·nes donnent une justification formelle pour appuyer leur point de vue dans seulement 20% des actes de langage. Cet écart s'explique certainement par le fait que les perceptions exprimées par les citoyen·nes et les grilles codées par les chercheuses et chercheurs ne captent pas exactement la même chose, les perceptions tenant compte des expériences partagées par le collectif. En d'autres termes, il est possible que les citoyen·nes n'aient pas besoin d'explicitier les raisons de leur point de vue, parce que les autres participant·es les connaissent déjà du fait des expériences communes au groupe.

FIGURE 19 – « Quand les gens exprimaient leurs opinions lors des discussions, à quelle fréquence donnaient-ils les raisons pour lesquelles ils ou elles avaient cette opinion ? » (QC, session 2, sortie, q25)
Observations = 81



L'expression des émotions ne semble pas nuire à la qualité des échanges, bien au contraire. Les citoyen·nes affirment que les émotions peuvent vraiment être exprimées librement à la Convention (QC, session 1, sortie, ligne AE1 et figure 20), comme c'est le cas lors des CCR (QCCR, sortie, ligne AE2 et figure 21). Surtout, la quasi-totalité des répondant·es indique que les émotions exprimées ont une influence positive, et non pas négative, sur les délibérations de la Convention (QC, session 1, sortie, figure 22).

FIGURE 20 – « Ce que chacun·e ressentait autour de la table pouvait être exprimé librement, sans que l'on ait peur d'être jugé·e ? »

(QC, session 1, sortie, q6)

Observations = 114. Moyenne = 8,1. Écart-type = 1,5

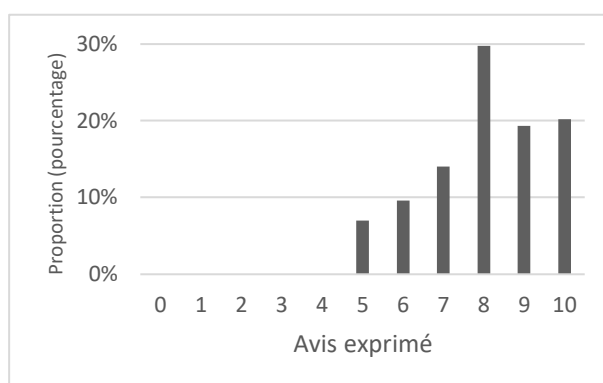


FIGURE 21 – « J'ai le sentiment que toutes les émotions pouvaient être exprimées librement »

(QCCR, sortie, q18)

Observations = 964. Moyenne = 8,4. Écart-type = 1,5

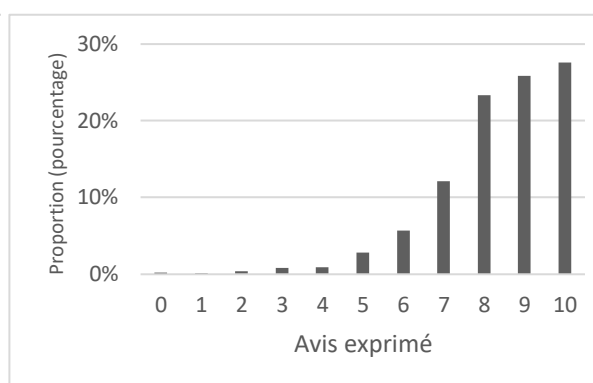
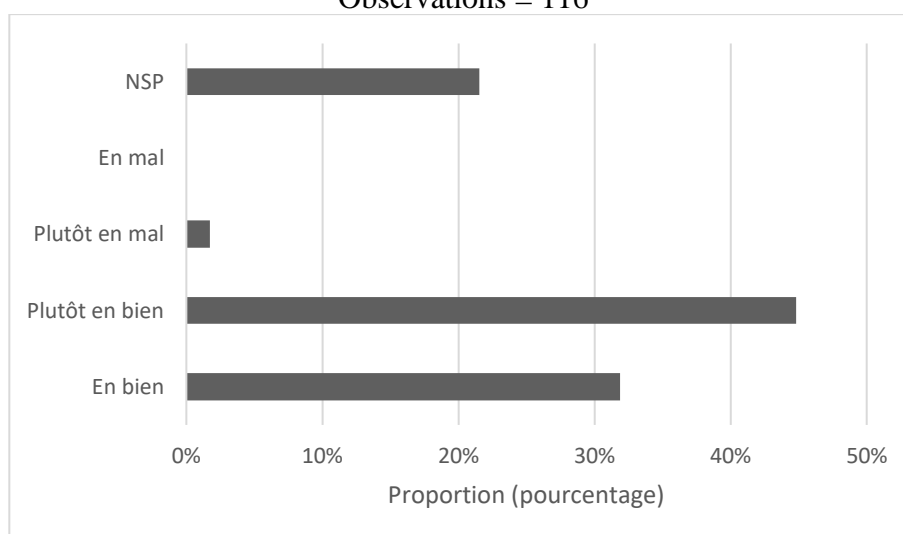


FIGURE 22 – « Les émotions exprimées ont affecté le contenu des délibérations autour de la table » (QC, session 1, sortie, q8)

Observations = 116



Le goût du désaccord

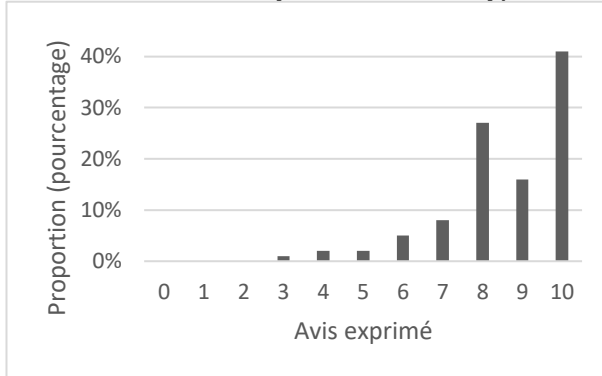
D'un point de vue théorique, le recrutement par tirage au sort doit conduire à une certaine hétérogénéité des opinions lors de la délibération. C'est bien le cas à la Convention : les citoyen·nes y jugent que les opinions émises durant les discussions sont assez variées et que la diversité des participant·es rend vraiment les discussions intéressantes (QA, session 1, sortie, ligne GD1, et QC, session 2, sortie, ligne GD2, et figure 23). Si l'on détaille les réponses selon le niveau d'éducation des répondant·es (qui est lui-même très corrélé à une certaine conception de la compétence politique (Blondiaux, 2007)), il n'apparaît pas de différence significative dans l'appréciation de la diversité des opinions émises.

FIGURE 23 – Diversité

« Les discussions étaient intéressantes grâce à la diversité des participant.e.s »

(QA, session 1, sortie, q5)

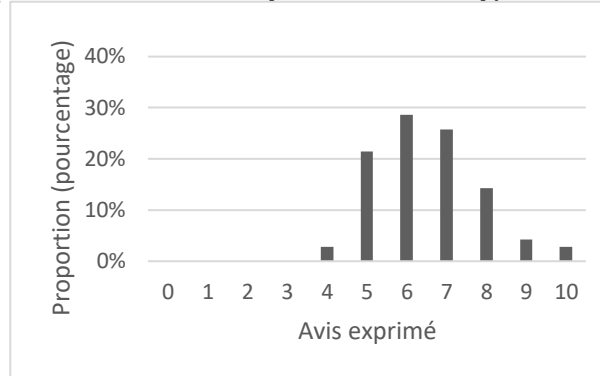
Observations = 128. Moyenne = 8,6. Écart-type = 1,5



« Quel était le degré de diversité dans les opinions émises durant les discussions de cette deuxième session de la Convention citoyenne ? »

(QC, session 2, sortie, q14)

Observations = 70. Moyenne = 6,5. Écart-type = 1,3



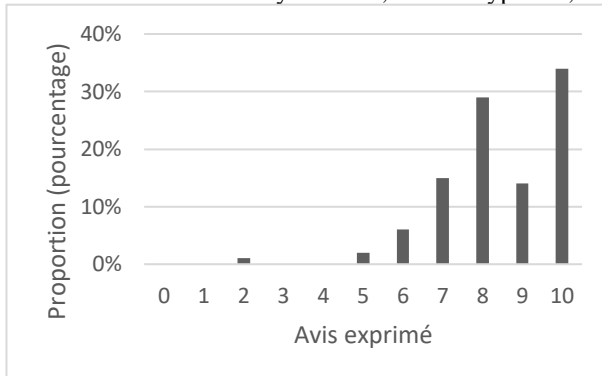
Alors que des travaux sociologiques montrent qu'une majorité d'individus évite les discussions sur des sujets politiques controversés (Eliasoph, 1998 ; Mutz, 2006), les citoyen-nes de la CCC apprécient discuter avec des gens dont les opinions diffèrent des leurs (QA, session 1, sortie, et QC, session 2, sortie, ligne GD3 et figure 24). Entre les sessions 1 et 2, ce goût pour les discussions avec des gens ayant des opinions différentes diminue légèrement, mais la moyenne reste cependant supérieure à 5, sur une échelle de 0 à 10. Ils pensent que les désaccords stimulent les discussions et poussent à communiquer entre participant-es (QA, session 1, sortie, et QC, session 2, sortie, ligne GD4).

FIGURE 24 – Apprécier discuter avec des personnes n'ayant pas les mêmes opinions

« J'ai apprécié discuter avec des personnes qui n'ont pas les mêmes opinions que les miennes »

(QA, session 1, sortie, q5)

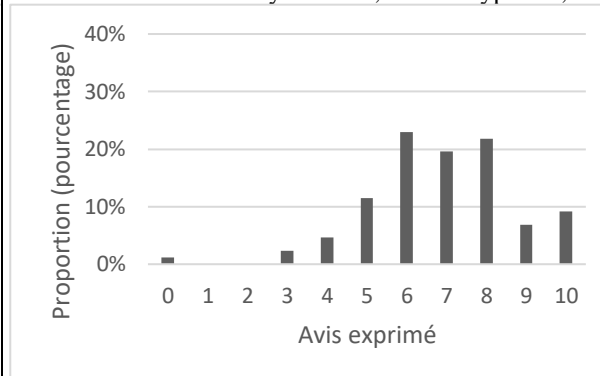
Observations = 132. Moyenne = 8,5. Écart-type = 1,4



« J'apprécie discuter avec des personnes qui n'ont pas les mêmes opinions que moi »

(QC, session 2, sortie, q21)

Observations = 87. Moyenne = 6,9. Écart-type = 1,8

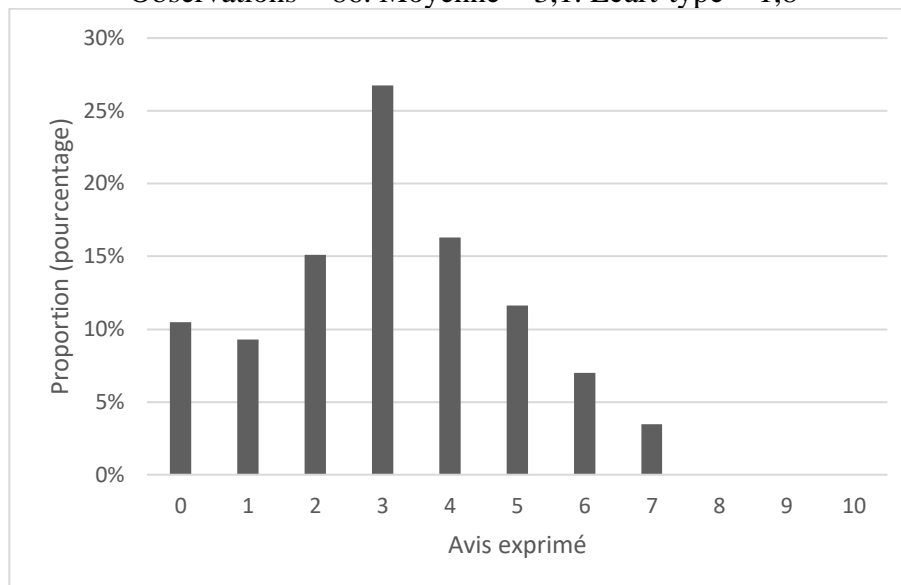


Dans le même ordre d'idées, les conventionnel·les apprécient se trouver dans des discussions où les désaccords sont nombreux (QC, session 2, sortie, ligne GD5). Ils préfèrent être dans un groupe thématique où les autres participant-es ont des opinions différentes des leurs, que l'on mesure cette préférence avant le début du travail en groupe thématique (en session 1) ou après (en session 2) (QA, session 1, sortie, et QC, session 2, sortie, ligne GD6). De façon cohérente, lorsqu'ils sont en présence de personnes qui sont en désaccord avec elleux, les citoyen-nes ne cherchent pas à changer de sujet (QC, session 2, sortie, ligne GD7 et figure 25).

FIGURE 25 – « Je préfère changer de sujet quand les personnes avec qui je parle ne sont pas d'accord avec ce que je dis »

(QC, session 2, sortie, q19)

Observations = 86. Moyenne = 3,1. Écart-type = 1,8



Le goût pour le désaccord des conventionnel·les dépend-il de leur compétence politique ? Cette appétence est-elle plus marquée chez les membres ayant un niveau d'éducation plus élevé ? L'analyse des données infirme plutôt cette hypothèse. Certes, plus les répondant·es ont des diplômes et moins ils sont d'accord avec l'affirmation « Je préfère changer de sujets quand les personnes avec qui je parle ne sont pas d'accord avec ce que je dis »¹⁷. Cependant, nous n'observons pas de relation monotone entre le niveau de diplôme et d'autres indicateurs captant le goût pour le désaccord. Ainsi, les plus diplômé·es (diplôme supérieur au baccalauréat ou actuellement étudiant·e) (moyenne de 2,1 sur une échelle de 0 à 10), mais aussi les moins diplômé·es (sans diplôme, CEP, BEPC, CAP ou BEP) (moyenne de 4,5), sont moins d'accord que les détenteurs et détenteuses du baccalauréat (moyenne de 5,6) avec l'affirmation « je n'aime pas me trouver dans des situations où il y a beaucoup de désaccords exprimés »¹⁸. Dans le même ordre d'idées, les titulaires d'un CAP ou d'un BEP (8,2) et les diplômé·es de l'enseignement supérieur (8,1) sont plus souvent d'accord que les personnes sans diplôme (6,4) avec l'idée selon laquelle « Les désaccords stimulent les discussions et poussent à communiquer plus entre participants »¹⁹, tandis que l'on n'observe aucune différence significative entre les personnes sans diplôme, les possesseuses et possesseurs du baccalauréat et les étudiant·es.

Les conventionnel·les apprécient le désaccord même lorsqu'ils appartiennent à un groupe d'éducation qui les valorise moins que les autres groupes. En effet, à la CCC, pour toutes les questions portant sur le désaccord²⁰, les réponses moyennes, variables selon le niveau de diplôme, sont toujours supérieures à 5 sur une échelle de 0 à 10, ce qui démontre un goût pour le désaccord dans tous les groupes d'éducation.

¹⁷. La différence dans les réponses est statistiquement significative entre les personnes sans diplôme ou ayant un BEP ou le BEPC (moyenne de 3,8) et les diplômé·es de l'enseignement supérieur (moyenne de 2,5) (QC, session 2, sortie, q19, ligne GD7 (pour les statistiques globales)).

¹⁸. QC, session 2, sortie, q15, ligne GD8 (pour les statistiques globales).

¹⁹. QC, session 6, q15, ligne GD4 (pour les statistiques globales).

²⁰. À l'exception de la question relative à « je n'aime pas me trouver dans des situations où il y a beaucoup de désaccords exprimés » pour le groupe diplômé du baccalauréat.

Les désaccords s'avèrent constructifs, dans la mesure où ils permettent d'accéder à une meilleure compréhension des opinions des autres citoyen·nes (QC, session 1, sortie, ligne GD9 et figure 26). Dans les CCR, où le niveau d'éducation des participant·es est plus élevé qu'à la Convention (64,1 % ont un diplôme supérieur au baccalauréat, contre 28,3 % à la CCC et 25,9 % dans la population française de plus de 16 ans), on observe aussi que les participant·es jugent que le dispositif leur permet d'avoir une meilleure compréhension des opinions opposées aux leurs (QCCR, sortie, ligne GD9bis et figure 27).

FIGURE 26 – « J'ai une meilleure compréhension des opinions opposées aux miennes sur les sujets traités »
(QC, session 1, sortie, q12)

Observations = 113. Moyenne = 6,7. Écart-type = 2,0

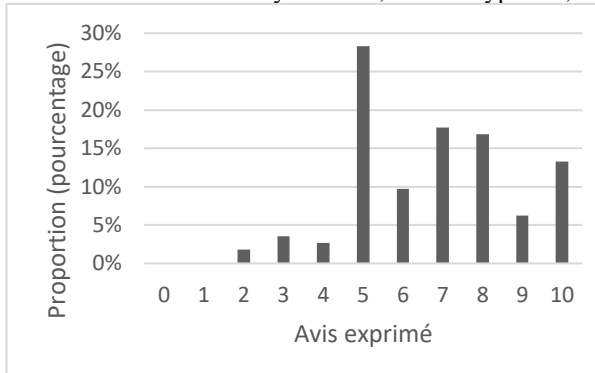
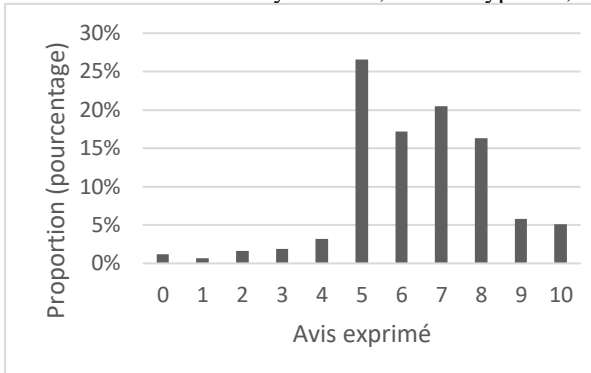


FIGURE 27 – « J'ai une meilleure compréhension des opinions opposées aux miennes sur les sujets traités »
(QCCR, sortie, q24)

Observations = 933. Moyenne = 6,4. Écart-type = 1,7

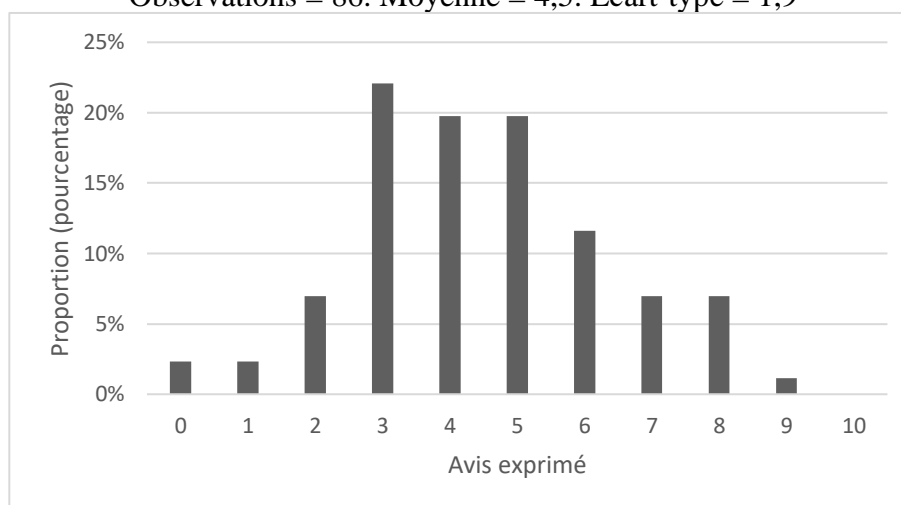


L'expression des désaccords ne signifie pas que les citoyen·nes ne tombent pas d'accord à la fin du processus. Cet accord se construit dans le temps. En effet, à la session 2, les avis sont très partagés sur la capacité à aboutir à des propositions sur lesquelles tout le monde serait d'accord (QC, session 2, sortie, ligne GD10 et figure 28). Mais à la session 7, un consensus très net se dégage et les propositions sont presque toutes adoptées par la quasi-totalité des membres²¹.

FIGURE 28 – « Il a été très difficile, voire impossible, d'arriver à des propositions sur lesquelles tout le monde était d'accord »

(QC, session 2, sortie, q16)

Observations = 86. Moyenne = 4,5. Écart-type = 1,9

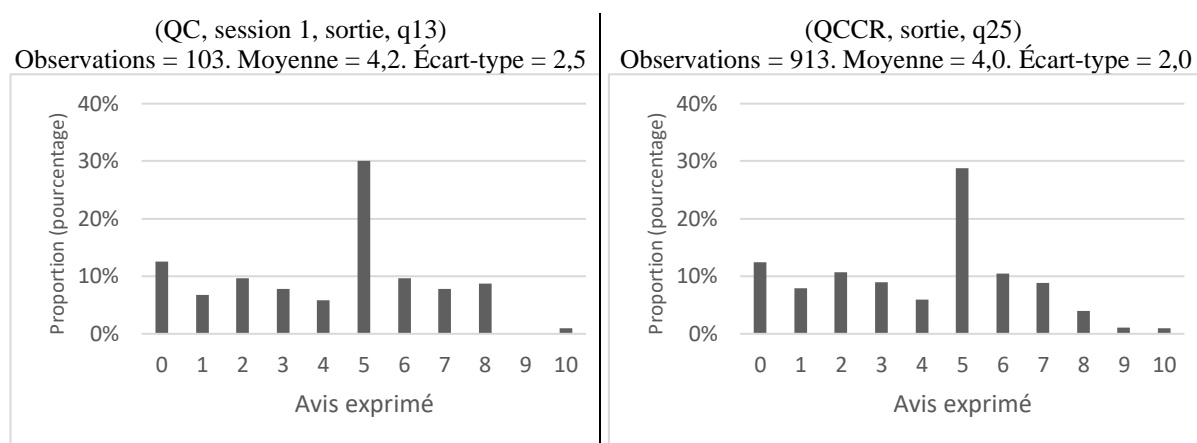


²¹. Lors des votes de session 7, une seule proposition n'est pas adoptée (la réduction du temps de travail à 28 heures hebdomadaires), une seule proposition est votée avec 59,7% des voix (la réduction de la vitesse sur autoroute à 110 km/h), alors que les 47 autres objectifs sont adoptés avec plus de 87% des voix (les votes ont lieu sur 49 objectifs, regroupant chacun plusieurs des 149 mesures).

Changer d'avis

Le goût du désaccord devrait, en théorie, conduire à des évolutions des opinions personnelles des participant·es, puisque les conditions d'une délibération de qualité semblent satisfaites. Contre cette attente, les citoyen·nes de la CCC répondent négativement en sortie de session 1 à la question de savoir s'ils ont changé d'avis au cours des délibérations (moyenne de 4,2, QC, session 1, sortie, ligne CA1 et figure 29). Le pic de réponses à 5, au milieu de l'échelle des réponses, atteste une difficulté à répondre à cette question ou une certaine indécision parmi les répondant·es.

FIGURE 29 – « J'ai changé d'avis au cours des délibérations »

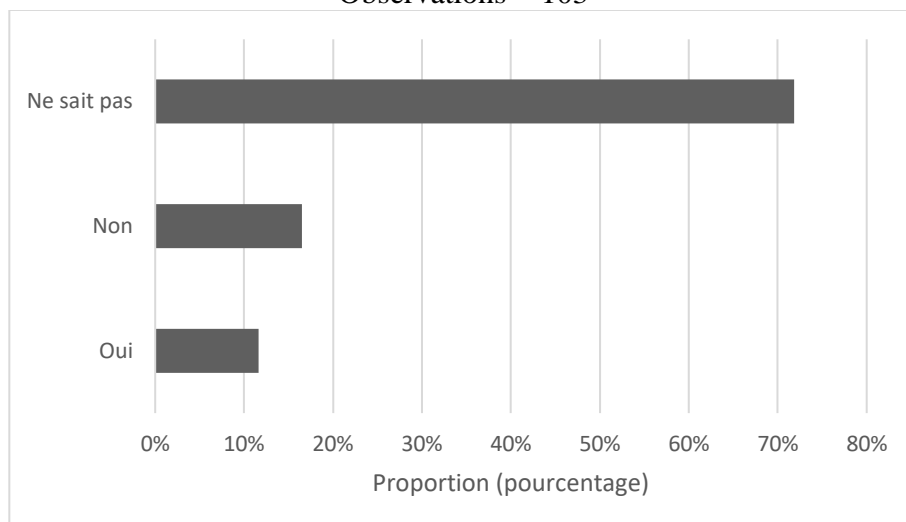


Dans les CCR (QCCR, sortie, ligne CA1bis et figure 29) et au G1000, on observe le même point d'ancrage au milieu de l'échelle des réponses. Pour les CCR, la distribution des réponses est assez similaire. Seulement 41,9% des répondant·es du G1000 sont plutôt, ou tout à fait, d'accord avec l'assertion « les autres participants semblaient prêts à changer leur opinion pendant la discussion », et presque un tiers des répondant·es coche la réponse du milieu « ni d'accord, ni pas d'accord » (Caluwaerts et Reuchamps, 2018, page 72). Ces réponses pourraient refléter la crainte de passer pour incohérent·e et d'écorner sa réputation en cas de changement d'avis. Changer d'avis pourrait ainsi porter atteinte à l'estime de soi. La question pourrait également induire quelques membres à se mentir à elleux-mêmes pour réduire la dissonance cognitive.

Symétriquement, lorsque nous sondons les membres de la CCC sur le changement d'avis des autres participant·es, les réponses sont légèrement négatives et on continue d'observer des points d'ancrage au milieu de l'échelle, vers les valeurs 4-5-6²². Finalement, cette difficulté est également perceptible lorsque l'on demande aux conventionnel·les s'ils ont fait changer d'avis au moins un·e autre participant·e : 71,8% des répondant·es ne savent pas répondre à la question (QC, session 1, sortie, figure 30).

²². QC, session 2, sortie, q17 (moyenne de 4,8) et session 6, q14 (moyenne de 4,4). Voir la ligne CA2 pour les statistiques globales.

FIGURE 30 – « Avez-vous fait changer d’avis au moins un autre participant ? »
 (QC, session 1, sortie, q15)
 Observations = 103



En revanche, en session 6 de la CCC, à la question « Au cours de la Convention, avez-vous changé de position quant à la politique à mettre en œuvre pour lutter contre le réchauffement climatique ? »²³, parmi les 46 répondant·es, 10 disent « pas du tout » mais la moitié dit « beaucoup » et 4 « radicalement », le changement d’avis au cours des délibérations ayant des sources multiples.

Cela pourrait signifier que les questions relatives au changement d’avis en session 1 de la CCC sont mal posées et ne sont pas assez précises. En effet, la notion de changement d’avis peut renvoyer à un changement sur un sujet fondamental (comme les valeurs ou l’opinion politique générale) ou, au contraire, à un changement sur des points particuliers. Si les conventionnel·les ont pu changer d’avis au fur et à mesure de l’élaboration des mesures proposées, en revanche leurs valeurs et leurs préférences politiques sont restées relativement stables au cours de la Convention, pour la plupart d’entre eux. On peut également considérer que, lorsque celles-ci ont évolué, les changements sont si graduels que les participant·es ne les vivent pas comme un « changement d’avis » les faisant passer de pour à contre ou vice-versa, quand bien même l’opinion majoritaire peut basculer. Cette difficulté d’interprétation de la question explique principalement le point d’ancrage observé en session 1 en milieu de distribution. À la place de cette question générale, une mesure plus directe des évolutions des réponses à des questions sur des préconisations de politique publique serait plus à même de nous renseigner sur les changements de préférences. C’est ce que pratiquent habituellement les analyses des sondages délibératifs, et ce que nous avons fait par ailleurs pour quelques mesures pour lutter contre le changement climatique proposées dans la CCC (Apouey et al., à paraître). Mais ces analyses ne relient pas ces évolutions à une appréciation de la qualité du débat contradictoire.

L’orientation vers les enjeux collectifs

La délibération sur des questions d’intérêt collectif engage des pratiques discursives orientées vers le bien commun, même si elle fait place à l’expression des intérêts individuels et particuliers (Mansbridge et al., 2011). Une part de la légitimité des propositions des citoyen·nes est attachée à la qualité de leur travail tout au long de l’exercice délibératif (*throughput*

²³. QC, session 6, q3.

legitimacy, Schmidt, 2013), ce que nous avons exploré dans les sections précédentes. En retour, élaborer collectivement des recommandations met les citoyen·nes en situation de représenter plus largement que leur assemblée, puisqu'il est attendu que leurs propositions soient conformes à l'intérêt général, et pas seulement à l'accord entre les membres de l'assemblée. Cette attente est particulièrement explicite et forte pour la CCC, puisque son mandat implique que les mesures soient proposées « dans un esprit de justice sociale ».

Parler en son nom...

Au nom de qui ou de quoi les citoyen·nes de la CCC parlent-iels ? Au nom de qui ou de quoi les propositions de la CCC sont-elles faites ? En fin de sessions 1 et 7, nous avons demandé aux conventionnel·les au nom de qui iels s'étaient exprimé·es au cours des délibérations. Dès le début de la CCC en session 1 (QC, session 1, sortie, figure 31a), parler « en son nom propre » est le rôle le plus fréquent (36,2%). Plus de la moitié des répondant·es (57,8%) estiment avoir parlé « en leur nom propre » (36,2%) ou « en leur nom et au nom des gens qui leur ressemblent » (21,6%). Une part non-négligeable affirme s'être exprimée « au nom du public dans son ensemble » (19,0%). En fin de session 7, la distribution des réponses est assez proche (60,0% des répondant·es estiment avoir parlé « en leur nom propre » ou « en leur nom et au nom des gens qui leur ressemblent »)²⁴.

Afin de tester si les citoyen·nes perçoivent un décalage entre leur propre rôle et celui des autres conventionnel·les, nous les avons aussi interrogé·es sur ce dernier en utilisant une formulation symétrique (QC, session 1, sortie, figure 31b). En dépit de quelques variations, la distribution des réponses sur le rôle des autres citoyen·nes est assez proche de celle pour le rôle personnel. En particulier, plus de la moitié des répondant·es considèrent que les autres membres de la Convention parlent soit en leur nom propre (26,6%), soit en leur nom propre et au nom des gens qui leur ressemblent (33,9%). Cette symétrie des rôles atteste la réciprocité des échanges, gage d'une délibération de qualité.

Dans les CCR, les réponses sont différentes : la réponse la plus fréquente n'est pas « je parlais en mon nom propre » mais « je parlais au nom de causes particulières » (29,5%), et un peu moins de la moitié des répondant·es affirment parler en leur nom propre et / ou au nom des gens qui leur ressemblent (48,5%) (QCCR, sortie, figure 31a). Cette différence est sans doute à rapporter au fonctionnement plus consultatif des CCR : leur rôle est plutôt celui d'un « jury » (Sintomer, 2022) ayant à prioriser des propositions déjà largement formulées par le questionnaire gouvernemental, ce qui pourrait pousser plus de participant·es à défendre des causes particulières pour les voir retenues. La qualité délibérative de la CCC favorise davantage l'expression en son nom propre dans l'élaboration collective des mesures. En ce qui concerne le rôle des autres citoyen·nes lors des CCR, la réponse la plus fréquente est que ceux-ci parlent « en leur nom propre et au nom des gens qui leur ressemblent » (QCCR, sortie, figure 31b), comme à la CCC.

²⁴. QC, session 7, q12.

FIGURE 31 – Rôle dans les délibérations
(QC, session 1, sortie, q1 et q5, et QCCR, sortie, q13 et q17)

FIGURE 31a – « Laquelle des propositions suivantes décrit le mieux votre rôle dans les délibérations ? »

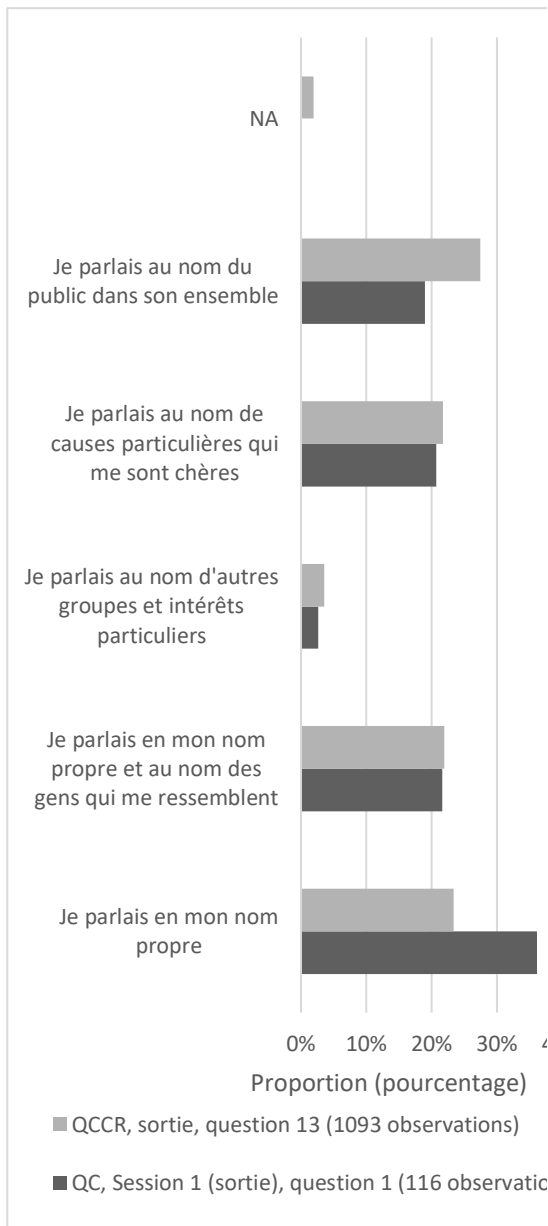
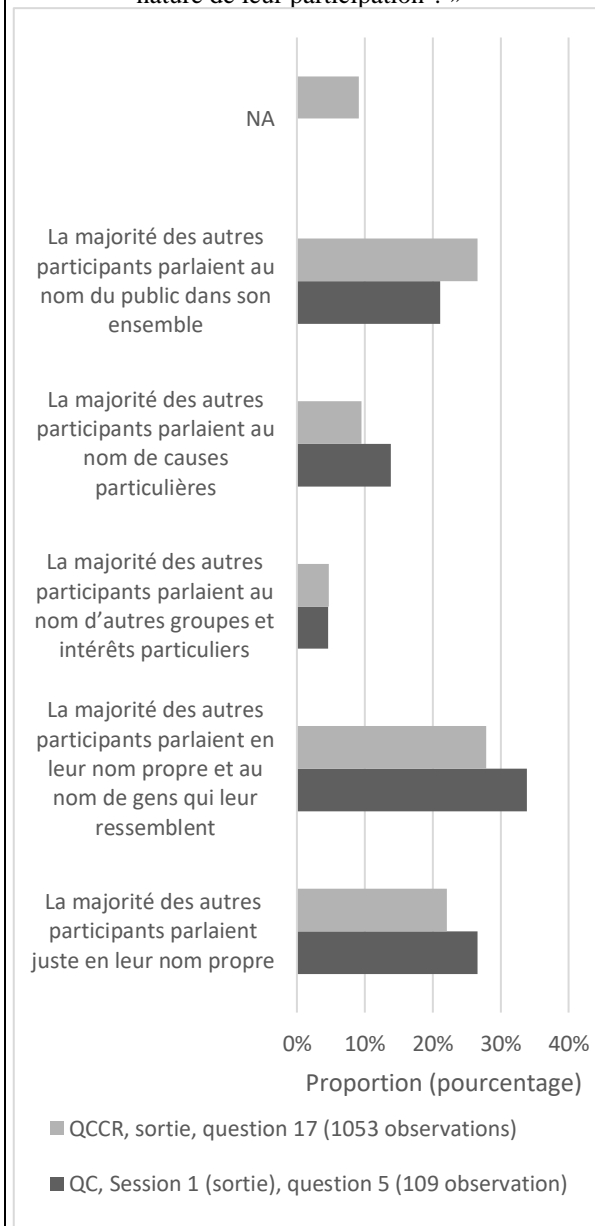


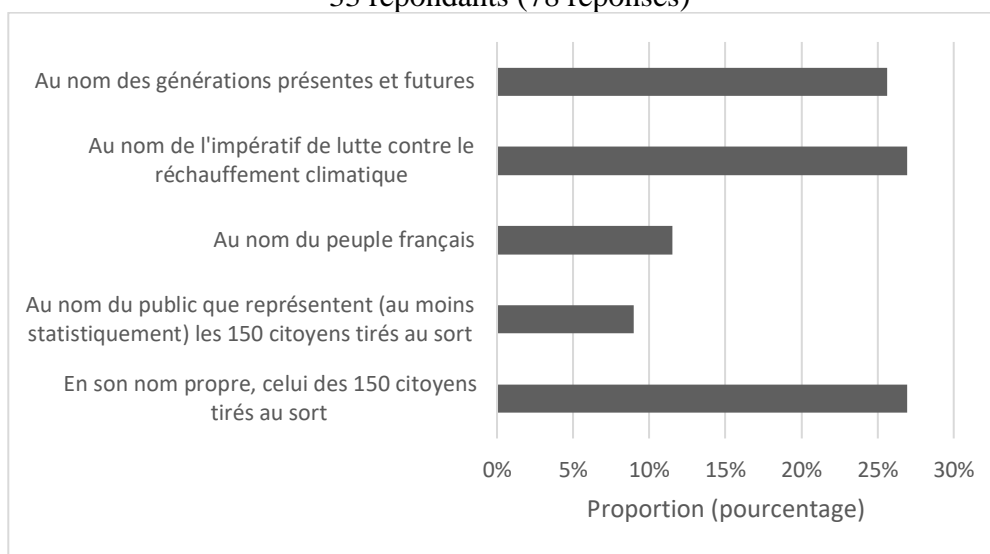
FIGURE 31b – « En ce qui concerne les autres participants, quelle proposition décrit le mieux la nature de leur participation ? »



En session 4, nous avons demandé aux conventionnel·les au nom de qui ou de quoi la CCC ferait ses propositions (QC, session 4, sortie, figure 32). Les citoyen·nes pouvaient cocher plusieurs réponses : l'une, « en son nom propre, celui des 150 citoyens tirés au sort », signifie que la CCC ne joue pas un rôle de représentation de Français·es (aux yeux de la répondante ou du répondant), alors que les autres réponses proposées (« au nom des générations présentes et futures », « au nom de l'impératif de lutte contre le réchauffement climatique », etc.) captent, elles, une idée de représentation plus ou moins large du peuple français. Parmi les 33 répondant·es, 29 choisissent au moins une réponse exprimant l'idée de représentation (et 4 choisissent seulement la réponse « en son nom propre, celui des 150 citoyens tirés au sort » et ne se considèrent donc pas comme des représentant·es). Bien qu'elles soient obtenues pour un échantillon très réduit de répondant·es, ces réponses suggèrent que dès le milieu de la CCC, les conventionnel·es endossent progressivement un rôle de représentant·es du peuple français (que

le président de la République sollicite en direct lors de sa venue en session 4). Ce rôle est confirmé en actes lors de la session 6bis (3-5 avril 2020), spécialement convoquée au cours du premier confinement, et pendant laquelle, après d'âpres discussions, iels décident de transmettre au gouvernement la partie de leurs propositions qui semble utile à la rédaction du plan de relance (pour faire face à la pandémie de Covid-19), même s'iels ne les ont pas encore votées.

FIGURE 32 – « Selon vous, la Convention fera ses propositions (plusieurs réponses possibles) »
(QC, session 4, sortie, q9)
33 répondants (78 réponses)

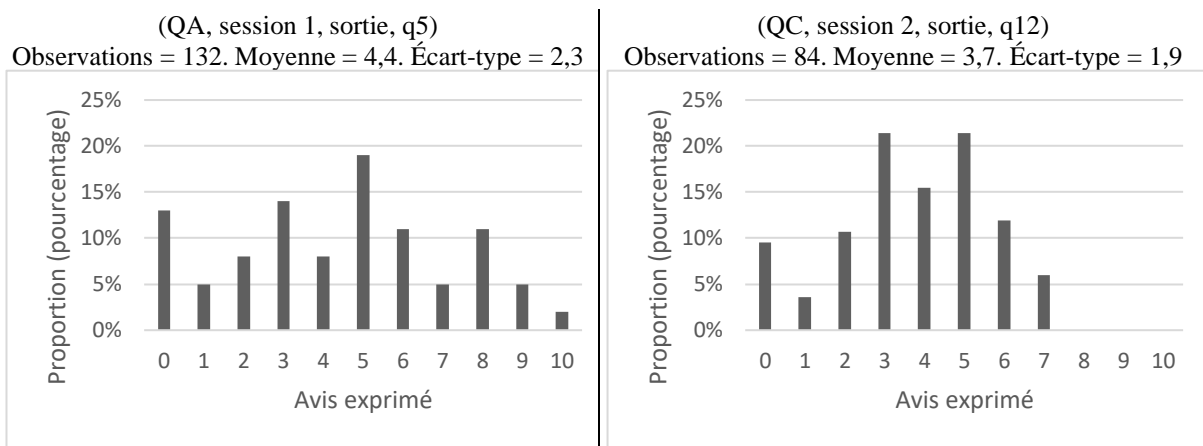


... Mais se préoccuper de l'intérêt général

Que les citoyen·nes s'expriment en leur nom propre et au nom de gens qui leur ressemblent ne signifie pas qu'iels se préoccupent davantage de leurs intérêts personnels que de l'intérêt général. Au contraire, une question posée à deux reprises, en sessions 1 et 2, révèle que les conventionnel·les se soucient plus de l'intérêt général que de leurs intérêts particuliers (QA, session 1, sortie, et QC, session 2, sortie, ligne IG1 et figure 33). La prise en compte de l'intérêt général est similaire chez les répondant·es qui déclarent « parler en leur nom propre », « en leur nom propre et au nom des gens qui leur ressemblent », « au nom de causes particulières qui leur sont chères » et « au nom du public dans son ensemble ». Elle est plus faible chez ceux qui déclarent parler « au nom d'autres groupes et intérêts particuliers », mais le nombre de répondant·es concerné est très faible (3 répondants).

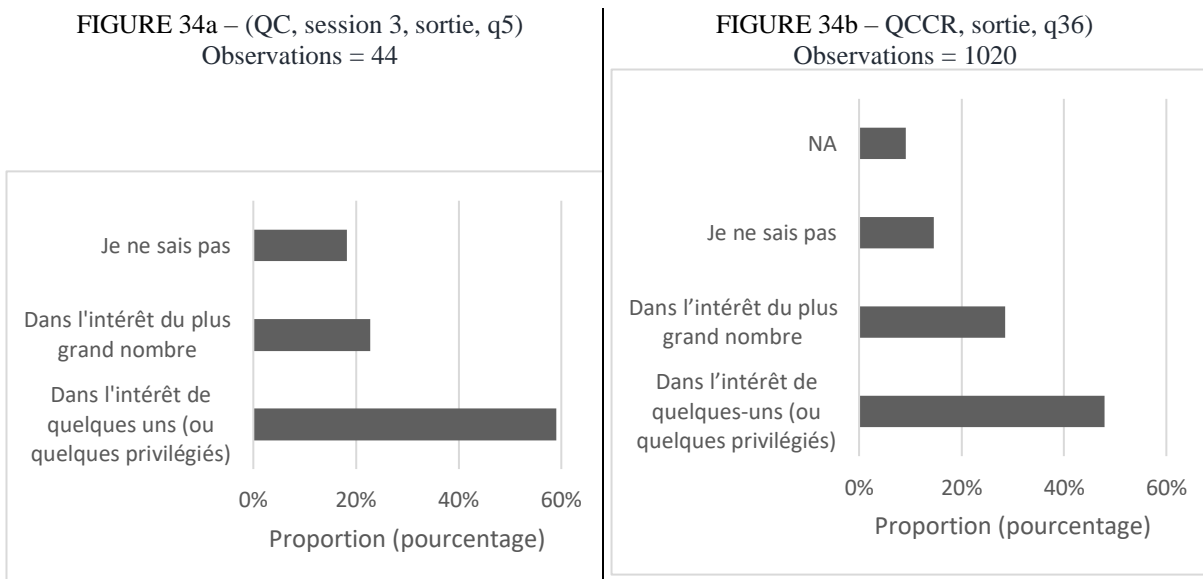
Les citoyen·nes perçoivent donc que la situation délibérative oriente leurs propos, tenus en leur nom propre ou au nom de ceux qui leur ressemblent, vers l'intérêt général, contrairement à ce qui se passe dans une conversation ordinaire. De la même façon, 73,1% des répondant·es du G1000 sont plutôt, ou tout à fait, d'accord avec l'assertion « les autres participants accordaient beaucoup d'importance à l'intérêt général de tout le monde » (Caluwaerts et Reuchamps, 2018, page 72).

FIGURE 33 – « Chacun·e se souciait plus de son intérêt personnel que de l'intérêt général »



Alors qu'ils rapportent servir l'intérêt général, une majorité des répondant·es (26 sur 44) de la CCC déplore que l'État ne soit pas conduit « dans l'intérêt du plus grand nombre », mais « dans l'intérêt de quelques-uns (ou quelques privilégiés) » (QC, session 3, sortie, figure 34a). Ce point de vue s'avère tout à fait comparable à celui exprimé par les participant·es des CCR (QCCR, sortie, figure 34b). Il exprime, en début de CCC comme lors des CCR, une défiance politique vis-à-vis du gouvernement qu'atteste également toutes les enquêtes d'opinion contemporaines.

FIGURE 34 – « D'une manière générale, avez-vous le sentiment que l'Etat est conduit... »



La confiance dans la capacité collective à débattre efficacement

Dès le début de la CCC, et en dépit de la complexité du mandat, les citoyen·nes tiré·es au sort expriment une grande confiance dans leur capacité à délibérer de façon productive : 130 répondant·es sur 149 (soit 87,2%) disent avoir plutôt, ou tout à fait, confiance (QC, session 1, entrée, figure 35). Lors des CCR, la proportion est également très élevée : sans compter les non-réponses, elle atteint 79,8% en entrée (QCCR, entrée, figure 36) et 84,5% en sortie (QCCR, sortie, figure 37). Dans ces différents cas, on observe qu'une majorité de répondant·es a plutôt confiance.

FIGURE 35 – « Au moment de commencer cette Convention citoyenne, quel est votre niveau de confiance dans la capacité de citoyens tirés au sort à délibérer de manière productive sur des questions politiques complexes ? »
(QC, session 1, entrée, q7)
Observations = 149

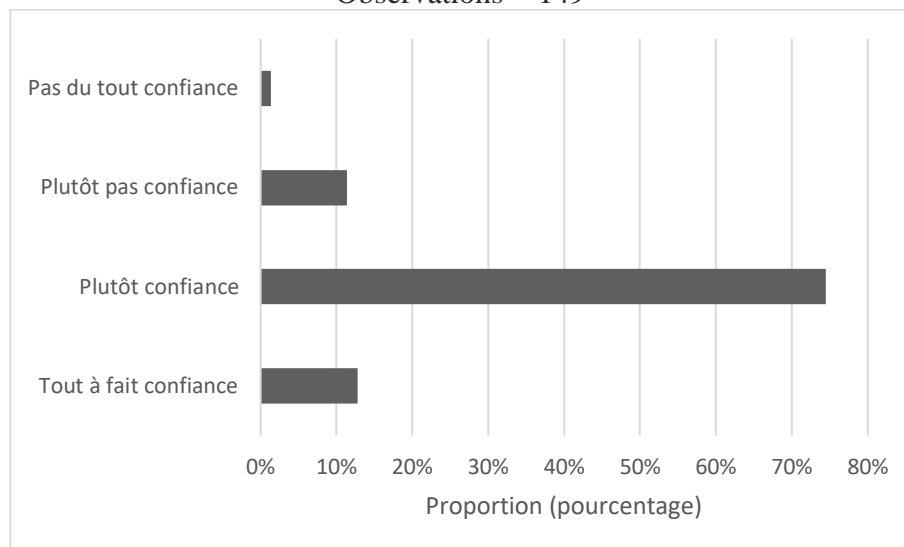


FIGURE 36 – « Quel est votre niveau de confiance sur la capacité de citoyens tirés au sort à délibérer de manière productive sur des questions politiques complexes ? »
(QCCR, entrée, q12)
Observations = 1020

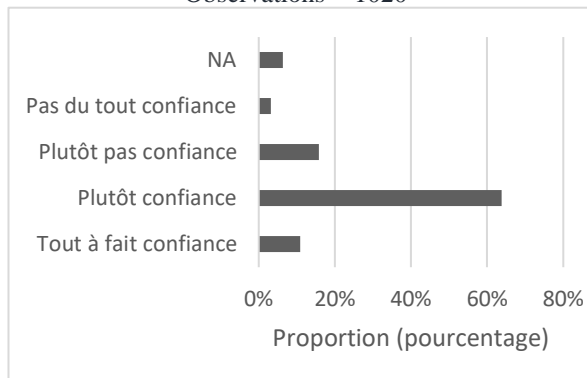
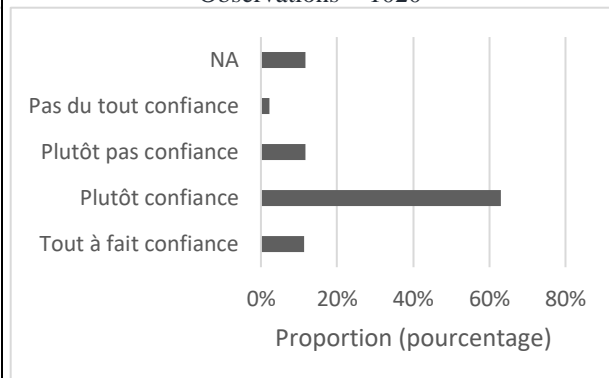


FIGURE 37 – « Quel est votre niveau de confiance sur la capacité de citoyens tirés au sort à délibérer de manière productive sur des questions politiques complexes ? »
(QCCR, sortie, q42)
Observations = 1020



De même, lorsqu'on les interroge plus précisément sur leur confiance dans la capacité de la CCC à émettre des propositions pour répondre à son mandat (réduire les émissions de gaz à effet de serre dans un esprit de justice sociale), les citoyen·nes montrent un degré de confiance assez élevé (QA, session 1, entrée et sortie, et sessions 2 et 3, sortie, ligne CC1 et figure 38). En fin de Convention, à la question de savoir s'ils ont eu confiance dans le travail des autres groupes pour atteindre les objectifs de la Convention, la moyenne des réponses est clairement positive (7,8) (QC, session 7, ligne CC2 et figure 39).

FIGURE 38 – « Quel est votre niveau de confiance dans la capacité de la Convention à émettre des propositions efficaces pour réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre d’ici 2030 dans un esprit de justice sociale ? »

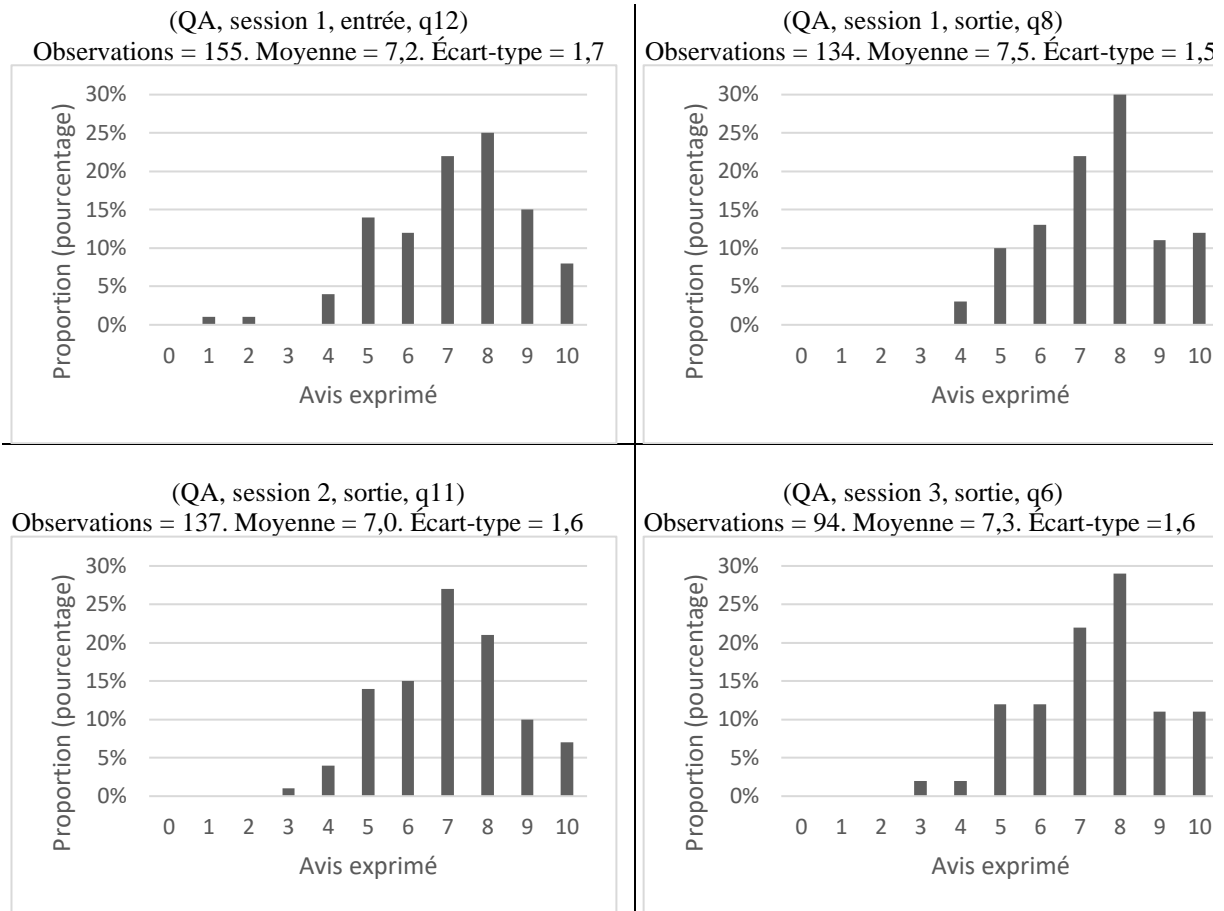
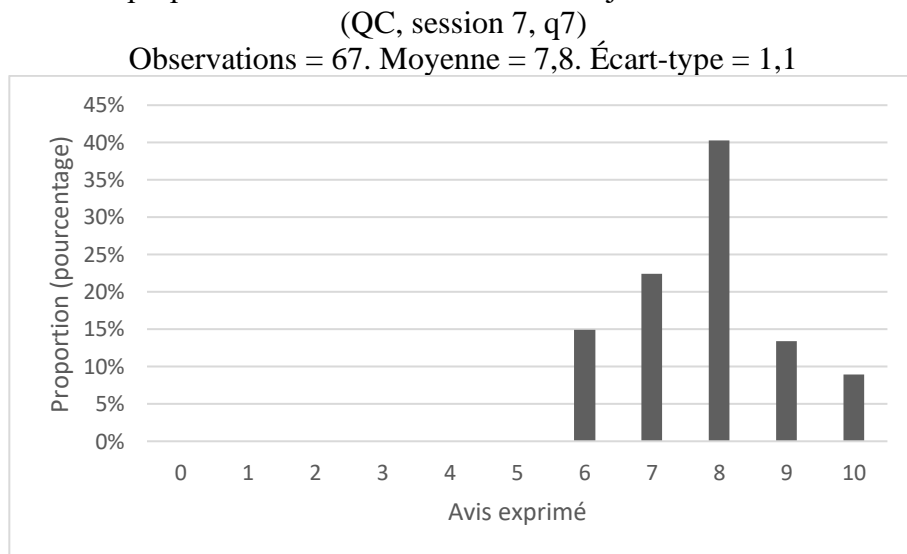


FIGURE 39 – « J’ai eu confiance dans le travail des autres groupes pour aboutir aux meilleures propositions en vue d’atteindre les objectifs de la Convention »



Cette confiance dans leur propre travail tranche avec leur appréciation de l’engagement du gouvernement à prendre en compte leurs propositions au début de la CCC (QA, session 1, entrée et sortie, ligne CG2 et figure 9). Si l’assurance d’un engagement du gouvernement est une condition pour enclencher la dynamique de délibération, c’est plus la confiance dans leur

propre travail que la promesse initiale du gouvernement qui permet aux citoyen·nes de rester investi·es pendant toute la durée de l'exercice. On peut faire l'hypothèse que la confiance acquise dans la qualité de leur travail renforce à la fin de la Convention leur confiance dans l'engagement du gouvernement à tenir compte de leurs propositions (QA, session 7, ligne CG2 et figure 10).

Conclusion

Savoir si les délibérations réussies – ouvertes, respectueuses et constructives – présupposent des participant·es un degré minimal d'engagement préalable vis-à-vis des normes de base de la délibération, ou produisent les qualités requises, reste une question de recherche ouverte. Notre approche pour l'aborder est autre que celle proposée par Afsahi (2022) pour qui l'intérêt personnel des participant·es pour l'exercice ou son sujet les conduit à investir dans un capital délibératif qui assure la réussite de l'exercice. Nous avons cherché à préciser les dispositions des participant·es qui s'expriment dans la délibération à la CCC, formant l'expérience qu'ils partagent. La proximité des réponses avec celles obtenues sur les mêmes questions aux CCR du Grand débat national ou lors du G1000 permet de considérer qu'il s'agit bien de dispositions des participant·es engagé·es dans des interactions délibératives constitutives de la réussite de l'exercice, et non seulement de l'attrait d'un dispositif particulier. Cette proximité permet d'apporter des éléments tangibles caractérisant l'expérience que partagent les citoyen·nes « qui veulent délibérer » en répondant favorablement à l'invitation du tirage du sort.

Résumons les interactions entre dispositif délibératif et dispositions individuelles constitutives de l'expérience partagée par les « citoyennes délibératives et citoyens délibératifs » dont une enquête comparative transnationale permettrait de consolider la caractérisation. Nous avons d'abord insisté sur les qualités participatives de l'expérience faite à la CCC, offrant une sociabilité riche et libre dans la rencontre de personnes très diverses, des opportunités multiples de s'exprimer, de contribuer et d'apprendre, qualités appréciées dès la première session. Nous avons ensuite rendu compte de la dimension communicationnelle de la délibération. Celle-ci engage des dispositions des participant·es, comme la confiance dans autrui, l'écoute, le respect mutuel et la réciprocité. Ces dispositions relationnelles peuvent apparaître comme des prérequis pour accepter de délibérer. Mais ce sont des potentialités qui ne s'actualisent que dans la délibération même. Elles peuvent sans doute être rapportées à des comportements liés à l'intérêt personnel porté au sujet, à la valeur sociale attribuée à la discussion collective ou à un exercice collectif permettant de se comparer à d'autres. Notre enquête par questionnaires ne permet pas de saisir les motivations à participer.

Dans cette dimension communicationnelle, nous avons spécifiquement examiné le caractère contradictoire de la délibération. La justification de ses positions individuelles face à un groupe très divers d'égaux et d'égaux confronte les citoyen·nes tiré·es au sort à des désaccords qu'ils doivent surmonter pour construire des propositions collectives. Cette situation de communication égalitaire est spécifique aux exercices délibératifs, et finalement très peu répandue dans la vie sociale et politique. Le goût pour le désaccord des participant·es, à la CCC comme aux CCR, apparaît alors être un trait distinctif des « citoyennes délibératives et citoyens délibératifs », par rapport à ce qui est généralement décrit des comportements politiques. Cette disposition n'est pas reliée de manière monotone au niveau d'éducation des conventionnel·les, ce qui empêche de conclure comme le font Gourgues et al. (2021) à un « clivage de classe » différenciant selon leurs compétences les comportements politiques des citoyens « furtifs » et « délibératifs » (p. 15 et suiv.).

Enfin, nous avons examiné l'appréciation de l'orientation vers l'intérêt général des échanges et des propositions. Élaborer collectivement des recommandations met les citoyen·nes en situation de représentant·es (Pech, 2021, p. 170 et suiv.), en particulier pour la CCC dont le mandat explicitait que les mesures seraient proposées « dans un esprit de justice sociale ». Mais les réponses assez différentes à la CCC et dans les CCR montrent que le « statut » de représentant·es des Français·es se construit progressivement. À la CCC, c'est la crise sanitaire qui a forcé, en quelque sorte, les citoyen·nes à endosser ce rôle, quand le comité de gouvernance leur a proposé de transmettre au gouvernement une partie de leurs propositions utiles à la rédaction du plan de relance en préparation pour faire face à la pandémie de Covid-19. Notamment parce que les mesures n'étaient pas encore adoptées par les 150, les discussions (qui plus est à distance, du fait du confinement) ont été particulièrement tendues. Il ne s'agissait plus simplement de communication présentant la CCC comme une « France en miniature », mais de devenir pleinement un acteur politique collectif. Cette dimension touche à un point central de la démocratie délibérative : les tiré·es au sort sont-ils légitimes pour parler, voire décider, au nom du peuple, comme l'a avancé Fishkin (2009) ? Les questions posées en session 1 (QC, session 1, sortie, figure 31a) et en session 4 (QC, session 4, sortie, figure 32) montrent que les conventionnel·les ne l'envisagent que prudemment, la question étant encore la toile de fond de leurs discussions lors de l'adoption des 149 mesures en session 7 (24-26 juin 2020), ce qui les conduit à considérer qu'il est préférable de les transmettre au gouvernement et au Parlement, plutôt que directement au référendum (sauf pour ce qui concerne la révision de la Constitution et la reconnaissance de l'écocide). Ainsi, bien que les conventionnel·les expriment régulièrement une très grande confiance dans leur travail collectif et sa capacité à répondre au mandat de réduction des émissions de GES dans un esprit de justice sociale, ils restent plus en retrait que les Français·es quant à leur légitimité politique, si l'on considère les deux sondages²⁵ réalisés en juin 2020, après la publication de leur rapport, l'un (Odoxa) indiquant que quatre Français·es sur cinq sont favorables à ce que les principales mesures soient soumises au référendum, l'autre (Elabe) que trois Français·es sur cinq jugent la CCC légitime pour faire des propositions au nom de l'ensemble des Français·es.

Dans son ouvrage sur la CCC, Thierry Pech résume bien les quelques caractéristiques des « citoyennes délibératives et citoyens délibératifs » que nous avons dégagées : « *En réalité, les conventionnels étaient d'abord des gens curieux, dont l'opinion n'était pas complètement faite et qui avaient en tous cas un appétit de découverte. Si conviction il y a, elle ne fut pas un préalable, mais un résultat, le produit des auditions et de la délibération* » (Pech, 2021, p. 62). Les résultats présentés sur la CCC, et leur proximité avec ce que répondent les participant·es au G1000 et aux CCR, précisent les dispositions relationnelles des citoyen·nes actualisées en situation délibérative. Leur travail délibératif exprime et développe l'écoute réciproque, la sincérité des échanges et le respect mutuel, et constitue une riche expérience partagée par laquelle se construit leur confiance dans leur capacité collective à remplir leur mandat.

L'enquête conduite à la CCC n'autorisait pas à aller au-delà d'une caractérisation des « citoyennes délibératives et citoyens délibératifs » par les interactions entre dispositions et dispositif, formant leur expérience partagée. L'enquête comparative internationale que nous appelons de nos vœux, avec un questionnaire allant au-delà de la trame présentée dans cet article (par exemple en le combinant avec les questionnaires passés lors de la *Climate Assembly UK*,

²⁵. Enquête Elabe pour le Réseau Action Climat des 23 et 24 juin 2020, *Convention citoyenne pour le climat, qu'en pensent les Français ?*, <https://reseauactionclimat.org/sondage-des-gaulois-pas-si-refractaires-a-laction-climatique/>.

Enquête Odoxa pour Le Figaro et Franceinfo des 24 et 25 juin 2020, *La Convention citoyenne pour le climat*, <http://www.odoxa.fr/sondage/mesures-de-convention-citoyenne-seduisent-francais-a-lexception-notable-110-km-h>.

voir Elstub et al., 2021), permettrait de documenter l'expérience des participant·es en saisissant plus finement les dispositions individuelles favorables à la délibération, leur actualisation et leur dynamique, en interrogeant les comportements qui les manifestent selon les motifs de participation à un processus délibératif représentatif.

Un programme comparatif international permettrait ainsi de répondre à la question « qui veut délibérer ? » en établissant la diversité des profils de citoyen·nes qui acceptent ou non de participer en fonction de « leurs pratiques en matière d'engagement dans la sphère publique et (de) leur représentation du système politique et de ses différents acteurs » (Jacquet, 2020, p. 152), en tenant compte de contextes culturels et politiques variés, des différences entre divers « modèles » de processus délibératifs et du caractère plus ou moins saillant dans l'espace public des sujets traités. Le programme pourrait également montrer comment le tirage au sort tient ses promesses d'attraction de publics en retrait de la vie politique et de la sphère publique, permettant ainsi de rompre avec la tendance systématiquement observée dans les dispositifs participatifs ouverts (« vient qui veut ») à la reproduction des inégalités de participation. Il pourrait être le pendant de ce que Hibbing, Theys-Morse et leurs collègues proposent de développer et tester : une batterie de questions appropriées à la recherche transnationale pour actualiser leurs travaux antérieurs sur la « démocratie discrète » et mieux comprendre comment les gens souhaitent que les décisions politiques soient prises (Hibbing, Theys-Morse et al., 2021).

Bibliographie

Afsahi Afsoun, 2022, « The role of self-interest in deliberation: A theory of deliberative capital », *Political Studies*, 70 (3), p. 701-718, DOI:[10.1177/0032321720981491](https://doi.org/10.1177/0032321720981491).

Apouey Bénédicte, Douenne Thomas, Laslier Jean-François, à paraître, « Les opinions des conventionnels sur les mesures climatiques : Une étude quantitative de quelques facteurs explicatifs », in Bernard Reber, Dimitri Courant, *Convention citoyenne pour le climat. Démocratie délibérative et transition écologique juste*, Paris, ISTE Éditions.

Bächtiger André, Beste Simon, 2017, « Deliberative citizens, (non)deliberative politicians », *Daedalus*, 146 (3), p. 106-118, DOI:[10.1162/DAED_a_00450](https://doi.org/10.1162/DAED_a_00450).

Baker Reg, Blumberg Stephen J., Brick J. Michael, Couper Mick P., Courtright Melanie, Dennis J. Michael, Dillman Don, Frankel Martin R., Garland Philip, Groves Robert M., Kennedy Courtney, Krosnick Jon, Lavrakas Paul J., Lee Sunghee, Link Michael, Piekarski Linda, Rao Kumar, Thomas Randall K., Zahs Dan, 2010, « Research synthesis: AAPOR Report on Online Panels », *Public Opinion Quarterly*, 74 (4), p. 711-781, DOI:[10.1093/poq/nfq048](https://doi.org/10.1093/poq/nfq048).

Beauvais Edana, 2020, « Deliberation and non-deliberative communication », *Journal of Deliberative Democracy*, 16 (1), p. 4-13, DOI:[10.16997/jdd.387](https://doi.org/10.16997/jdd.387).

Blondiaux Loïc, 2007, « Faut-il se débarrasser de la notion de compétence politique ? Retour critique sur un concept classique de la science politique », *Revue Française de Science Politique*, 57 (6), p. 759-774, DOI:[10.3917/rfsp.576.0759](https://doi.org/10.3917/rfsp.576.0759).

Bobbio Luigi, 2010, « Types of Deliberation », *Journal of Public Deliberation*, 6(2), DOI:[10.16997/jdd.105](https://doi.org/10.16997/jdd.105).

Bourdieu Emmanuel, 1998, *Savoir faire. Contribution à une théorie dispositionnelle de l'action*, Paris, Seuil.

Bourdieu Emmanuel, 2002, « Dispositions et action », in Christiane Chauviré, Albert Ogien, *La régularité. Habitude, disposition et savoir-faire dans l'explication de l'action*, Paris, Éditions de l'EHESS, p. 95-110, <https://books.openedition.org/editionsehess/10984> (accès le 15/09/2022).

Bourdieu Pierre, 1979, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit, coll. « Le sens commun ».

Caluwaerts Didier, Reuchamps Min, 2018, *The legitimacy of citizen-led deliberative democracy. The G1000 in Belgium*, Abingdon, Routledge.

Chauviré Christiane, 2002, « Dispositions ou capacités ? La philosophie sociale de Wittgenstein », in Christiane Chauviré, Albert Ogien, *La régularité. Habitude, disposition et savoir-faire dans l'explication de l'action*, Paris, Éditions de l'EHESS, <https://books.openedition.org/editionsehess/10963> (accès le 15/09/2022).

Devilleers Sophie, Vrydagh Julien, Caluwaerts Didier, Reuchamps Min, 2021, « Tirés au sort, mais non retenus : Une analyse de la légitimité du panel citoyen “Make your Brussels Mobility” par le prisme de ses (non) participants », in Damay L. et Jacquet V. (dir.), *Les transformations de la légitimité démocratique. Idéaux, revendications et perceptions*, Louvain-la-Neuve, Éditions Academia-L'Harmattan, p. 329-352.

Dewey John, 2012 [1925], *Expérience et nature*, traduit et postfacé par Joëlle Zask, Paris, Gallimard/NRF, coll. « Bibliothèque de philosophie ».

Eliasoph Nina, 1998, *Avoiding politics. How Americans produce apathy in everyday life*, Cambridge, Cambridge University Press.

Elstub Stephen, Carrick Jayne, Farrell David M., Mockler Patricia, 2021, *Evaluation of Climate Assembly UK*, Newcastle, Newcastle University.

Fabre Adrien, Apouey Bénédicte, Douenne Thomas, Fourniau Jean-Michel, Giraudet Louis-Gaëtan, Laslier Jean-François, Tournus Solène, 2021, « Who are the citizens of the French Convention for Climate? », Document de travail, École d'économie de Paris, 39, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-03265053/document>.

Fishkin James S., 2009, *When the people speak: Deliberative democracy and public consultation*, Oxford, Oxford University Press.

Fishkin James S., 2018, *Democracy. When the people are thinking*, Oxford, Oxford University Press.

Fourniau Jean-Michel, 2019, « La sélection des mini-publics entre tirage au sort, motivation et disponibilité », *Participations*, hors-série “Tirage au sort et démocratie. Histoire, instruments, théories”, p. 373-400, DOI:[10.3917/parti.hs01.0373](https://doi.org/10.3917/parti.hs01.0373).

Fraty Grégoire, 2021, *Moi, citoyen. L'aventure de la Convention citoyenne pour le climat vue de l'intérieur*, Paris, First Éditions.

Giraudet Louis-Gaëtan, Apouey Bénédicte, Arab Hazem, Baecklandt Simon, Bégout Philippe, Berghmans Nicolas, Blanc Bathalie, Boulou Jean-Yves, Buge Eric, Courant Dimitri, Dahan Amy, Fabre Adrien, Fourniau Jean-Michel, Gaborit Maxime, Granchamp Laurence, Guillemot Hélène, Jeanpierre Laurent, Landemore Hélène, Laslier Jean-François, Macé Antonin, Mellier Claire, Mounier Sylvain, Pénigaud Théophile, Póvoas Ana,... Tournus Solène, 2022, « “Co-

construction” in deliberative democracy: Lessons from the French Citizens’ Convention for Climate », *Humanities and Social Sciences Communications*, 9, 207, DOI:[10.1057/s41599-022-01212-6](https://doi.org/10.1057/s41599-022-01212-6).

Gourgues Guillaume, Mazeaud Alice, Nez Héloïse, Sainty Jessica, Talpin Julien, 2021, « Les Français veulent-ils plus de démocratie ? Analyse qualitative du rapport des citoyens à la politique », *Sociologie*, 12 (1), p. 1-19, <https://www.cairn.info/revue-sociologie-2021-1-page-1.htm> (accès le 15/09/2022).

Hibbing John R., Theiss-Morse Elizabeth, 2002, *Stealth democracy. Americans’ beliefs about how government should work*, Cambridge, Cambridge University Press.

Hibbing John R., Theiss-Morse Elizabeth, Hibbing Matthew V., Fortunato David, 2021, « Who do the people want to govern? », *Party Politics*, p. 1-12, DOI:[10.1177/13540688211050064](https://doi.org/10.1177/13540688211050064).

Jacquet Vincent, 2020, *Comprendre la non-participation. Les citoyens face aux dispositifs délibératifs tirés au sort*, Bruxelles, Peter Lang.

Lahire Bernard, 2002, *Portraits sociologiques. Dispositions et variations individuelles*, Paris, Armand Colin.

List Christian, Luskin Robert C., Fishkin James S., McLean Iain, 2013, « Deliberation, single-peakedness, and the possibility of meaningful democracy: Evidence from Deliberative Polls », *The Journal of Politics*, 75(1), p. 80-95, DOI:[10.1017/S0022381612000886](https://doi.org/10.1017/S0022381612000886).

Mansbridge Jane, Bohman James, Chambers Simone, Cristiano T., Fung Archon, Parkinson John, Thomson Dennis F., Warren Mark E., 2012, « A systemic approach to deliberative democracy », in John Parkinson, Jane Mansbridge (dir.), *Deliberative Systems*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 1-26.

Mansbridge Jane, Bohman James, Chambers Simone, Estlund David, Føllesdal Andreas, Fung Archon, Lafont Cristina, Manin Bernard, Martí Jose L., 2011, « La place de l’intérêt particulier et le rôle du pouvoir dans la démocratie délibérative », *Raisons Politiques*, 42, p. 47-82, DOI:[10.3917/rai.042.0047](https://doi.org/10.3917/rai.042.0047).

Mendelberg Tali, 2002, « The deliberative citizen: Theory and evidence », in Michael X. Delli Carpini, Léonie Huddy, Robert Y. Shapiro (dir.), *Political decision-making, deliberation and participation*, Amsterdam/Boston, Elsevier Science, p. 151-193.

Mutz Diana, 2006, *Hearing the other side. Deliberative versus participatory democracy*, Cambridge, Cambridge University Press.

Neblo Michael A., Esterling Kevin M., Kennedy Ryan P., Lazer David M. J., Sokhey Anand E., 2010, « Who wants to deliberate—and why? », *American Political Science Review*, 104 (3), p. 566-583, DOI:[10.1017/S0003055410000298](https://doi.org/10.1017/S0003055410000298).

OCDE, 2020, *Innovative Citizen Participation and New Democratic Institutions. Catching the Deliberative Wave*, Paris, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), <https://www.oecd.org/gov/innovative-citizen-participation-and-new-democratic-institutions-339306da-en.htm> (accès le 15/09/2022).

Pech Thierry, 2021, *Le Parlement des citoyens. La Convention citoyenne pour le climat*, Paris, Seuil.

Petit Guillaume, 2017, *Pouvoir et vouloir participer en démocratie. Sociologie de l'engagement participatif : La production et la réception des offres institutionnelles de participation à l'échelle municipale*, thèse de science politique de l'Université Paris 1, soutenue le 15/11/2017, <https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-01825655> (accès le 15/09/2022).

Rancière Jacques, 2005, *La haine de la démocratie*, Paris, La Fabrique.

Rouget-Luchaire Baptiste, 2021, *Des citoyens s'engagent après la Convention citoyenne pour le climat*, documentaire diffusé sur LCP le 6 décembre 2021, <https://lcp.fr/programmes/les-150-des-citoyens-s-engagent-apres-la-convention-citoyenne-pour-le-climat-90656> (accès le 15/09/2022).

Schmidt Vivian A., 2013, « Democracy and legitimacy in the European Union revisited: Input, output and “throughput” », *Political Studies*, 61 (1), p. 2-22, DOI:[10.1111/j.1467-9248.2012.00962.x](https://doi.org/10.1111/j.1467-9248.2012.00962.x).

Sintomer Yves, 2022, « Un Parlement des citoyens pour la démocratie du 21^e siècle », Paris, Terra Nova, note, 10 janvier 2022, <https://tnova.fr/democratie/nouvelles-pratiques-democratiques/un-parlement-des-citoyens-pour-la-democratie-du-21e-siecle/> (accès le 15/09/2022).

Steenbergen M. R., Bächtiger André, Spörndli Markus, Steiner Jürgen, 2003, « Measuring political deliberation: A discourse quality index », *Comparative European Politics*, 1, p. 21-48, DOI:[10.1057/palgrave.cep.6110002](https://doi.org/10.1057/palgrave.cep.6110002).

Steiner Jürgen, 2012, *The Foundations of Deliberative Democracy. Empirical Research and Normative Implications*, Cambridge, Cambridge University Press.

Thévenot Laurent, 2019, « Ce qui engage : la sociologie des justifications, conventions et engagements, à la rencontre de la norme », *La Revue des droits de l'homme*, 16, DOI:[10.4000/revdh.6452](https://doi.org/10.4000/revdh.6452).

Thomson Dennis, 1970, *The Democratic Citizen*, Cambridge, Cambridge University Press.

Zask Joëlle, 2011, *Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation*, Lormont, Le Bord de l'eau.

Zask Joëlle, 2015, *Introduction à John Dewey*, Paris, La Découverte.

Annexe – Statistiques descriptives commentées dans le texte

Ligne	Figure	Note de bas de page	Intitulé de la question	Questionnaire	Session et question	Nombre d'observations	Moyenne	Médiane	Écart-type
La Convention citoyenne pour le climat : Une expérience participative									
<i>Apporter une part</i>									
AP1	1	13	Avez-vous le sentiment d'avoir pu contribuer aux discussions de groupe et aux conclusions rédigées par votre groupe ?	QA	Session 1, sortie, q3	134	7,7	8	1,5
	-				Session 2, sortie, q6	136	7,6	8	1,6
	-				Session 3, sortie, q6	94	7,7	8	1,7
AP2	2	-	Je pense avoir joué un rôle important dans les discussions	QC	Session 2, sortie, q10	86	6,0	6	1,4
<i>Bénéficier d'une part</i>									
BP1	-	-	J'ai eu suffisamment d'opportunités d'exprimer mes opinions lors de cette deuxième session de la Convention citoyenne	QC	Session 2, sortie, q8	87	6,8	7	1,5
BP2	3	-	J'ai eu tout le temps nécessaire pour m'exprimer	QA	Session 1, sortie, q5	134	6,5	7	2,1
BP3	4	-	Je me suis senti·e libre d'exprimer tous mes points de vue	QA	Session 1, sortie, q5	134	8,0	8	1,8
BP4	5	-	J'ai appris quelque chose sur les sujets traités	QC	Session 1, sortie, q11	117	8,1	8	1,8
		-	À la fin de cette première session, avez-vous le sentiment d'avoir appris de nouvelles choses concernant le climat et l'énergie ?	QA	Session 1, sortie, q1	137	7,5	8	2,0
		-	À la fin de cette deuxième session, avez-vous le sentiment d'avoir appris de nouvelles choses concernant le climat et l'énergie ?	QA	Session 2, sortie, q1	136	7,1	7	1,6
		-	À la fin de cette troisième session, avez-vous le sentiment d'avoir appris de nouvelles choses concernant le climat et l'énergie ?	QA	Session 3, sortie, q1	89	7,2	7	1,9

			choses concernant le climat et la lutte contre le changement climatique ?						
BP4bis	6	-	J'ai appris quelque chose sur les sujets traités	QCCR	Sortie, q23	959	6,7	7	2,1
<i>Une confiance modérée dans l'engagement du gouvernement à tenir compte des propositions</i>									
CG1	7	-	Quel est votre degré de confiance dans la politique en général ?	QA	Session 1, entrée, q3	153	4,7	5	1,6
CG2	9	-	Quel est votre niveau de confiance dans l'engagement du gouvernement à prendre en compte vos décisions ?	QA	Session 1, entrée, q11	155	5,3	5	1,9
		-	A l'issue de la première session, quel est votre niveau de confiance dans l'engagement du gouvernement à prendre en compte vos décisions ?	QA	Session 1, sortie, q7	133	5,7	6	1,7
	-	-	A l'issue de cette deuxième session, quel est votre niveau de confiance dans l'engagement du gouvernement à prendre en compte vos décisions ?	QA	Session 2, sortie, q10	137	5,8	6	1,8
	-	-	A l'issue de cette sixième session, quel est votre niveau de confiance dans l'engagement du gouvernement à prendre en compte vos décisions ?	QA	Session 6, q11	71	6,0	6	1,8
	10	-	A l'issue de cette dernière session, quel est votre niveau de confiance dans l'engagement du gouvernement à prendre en compte vos décisions ?	QA	Session 7, q2	91	6,1	7	1,8
La qualité d'une délibération inclusive									
<i>La qualité de l'écoute</i>									
EC1	13	-	J'ai écouté les autres participants avec respect et civilité, même quand je n'étais pas d'accord avec leurs points de vue	QC	Session 1, sortie, q9	116	8,9	9	1,2

EC2	14	-	J'ai été écouté·e avec respect et civilité pendant les délibérations, même par ceux qui n'étaient pas d'accord avec moi	QC	Session 1, sortie, q10	117	8,6	9	1,4
EC1bis	15	-	J'ai écouté les autres participants avec respect et civilité, même quand je n'étais pas d'accord avec leurs points de vue	QCCR	Sortie, q21	982	8,7	9	1,3
EC2bis	16	-	J'ai été écouté·e avec respect et civilité pendant les délibérations, même par ceux qui n'étaient pas d'accord avec moi	QCCR	Sortie, q22	981	8,6	9	1,4
<i>La sincérité des prises de parole</i>									
SI1	17	-	Les participant·es ont été sincères dans leur prise de parole ; ils·elles n'ont pas caché ce qu'ils·elles pensaient vraiment	QA	Session 1, sortie, q5	130	7,7	8	1,9
		QC		Session 2, sortie, q13	85	7,1	7	1,7	
<i>Le respect d'autrui</i>									
RE1	18	-	Les participant·es se sont traité·es avec un respect mutuel dans les discussions	QA	Session 1, sortie, q5	134	8,3	8	1,4
Apprécier les désaccords, un ressort des interactions délibératives									
<i>Argumentation et émotions</i>									
AE1	20	-	Ce que chacun·e ressentait autour de la table pouvait être exprimé librement, sans que l'on ait peur d'être jugé·e ?	QC	Session 1, sortie, q6	114	8,1	8	1,5
AE2	21	-	J'ai le sentiment que toutes les émotions pouvaient être exprimées librement	QCCR	Sortie, q18	964	8,4	9	1,5
<i>Le goût du désaccord</i>									
GD1	23	-	Les discussions étaient intéressantes grâce à la diversité des participant.e.s	QA	Session 1, sortie, q5	128	8,6	9	1,5
GD2		-	Quel était le degré de diversité dans les opinions émises durant les discussions de	QC	Session 2, sortie, q14	70	6,5	6	1,3

			cette deuxième session de la Convention citoyenne ?						
GD3	24	-	J'ai apprécié discuter avec des personnes qui n'ont pas les mêmes opinions que les miennes	QA	Session 1, sortie, q5	132	8,5	8	1,4
		-	J'apprécie discuter avec des personnes qui n'ont pas les mêmes opinions que moi	QC	Session 2, sortie, q21	87	6,9	7	1,8
GD4	-	-	Les désaccords ont stimulé les discussions et poussé à communiquer plus et mieux entre les participant.e.s	QA	Session 1, sortie, q5	130	7,5	8	1,8
	-	-	Les désaccords stimulent les discussions et poussent à communiquer plus entre participants	QC	Session 2, sortie, q24	83	7,4	7	1,5
	-	19		QC	Session 6, q15	45	7,5	8	1,9
GD5	-	-	C'est plus amusant de participer à des discussions où il y a beaucoup de désaccords exprimés	QC	Session 2, sortie, q20	86	5,7	6	2,1
GD6	-	-	Je préfère être dans un groupe où les gens ont les mêmes opinions que les miennes	QA	Session 1, sortie, q5	129	3,5	4	2,0
	-	-		QC	Session 2, sortie, q22	84	4,0	4	2,1
GD7	25	17	Je préfère changer de sujet quand les personnes avec qui je parle ne sont pas d'accord avec ce que je dis	QC	Session 2, sortie, q19	86	3,1	3	1,8
GD8	-	18	Je n'aime pas me trouver dans des situations où il y a beaucoup de désaccords exprimés	QC	Session 2, sortie, q15	84	4,2	4	2,3
GD9	26	-	J'ai une meilleure compréhension des opinions opposées aux miennes sur les sujets traités	QC	Session 1, sortie, q12	113	6,7	7	2,0
GD9bis	27	-	<i>J'ai une meilleure compréhension des opinions opposées aux miennes sur les sujets traités</i>	QCCR	Sortie, q24	933	6,4	6	1,7
GD10	28	-	Il a été très difficile, voire impossible, d'arriver à des propositions sur lesquelles tout le monde était d'accord	QC	Session 2, sortie, q16	86	4,5	4	1,9

			<i>Changer d'avis</i>						
CA1	29	-	J'ai changé d'avis au cours des délibérations	QC	Session 1, sortie, q13	103	4,2	5	2,5
CA1bis		-	<i>J'ai changé d'avis au cours des délibérations</i>	QCCR	Sortie, q25	913	4,0	5	2,0
CA2	-	22	Les différent.e.s participan.e.s ne voulaient pas changer d'avis, même si de bons arguments étaient mis en avant par d'autres pendant les discussions	QC	Session 2, sortie, q17	82	4,8	5	1,6
	-				Session 6, q14	44	4,4	5	2,4
L'orientation vers les enjeux collectifs									
			<i>... Mais se préoccuper de l'intérêt général</i>						
IG1	33	-	Chacun-e se souciait plus de son intérêt personnel que de l'intérêt général	QA	Session 1, sortie, q5	132	4,4	5	2,3
		-		QC	Session 2, sortie, q12	84	3,7	4	1,9
			<i>La confiance dans la capacité collective à débattre efficacement</i>						
CC1	38	-	Quel est votre niveau de confiance dans la capacité de la Convention à émettre des propositions efficaces pour réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 dans un esprit de justice sociale ?	QA	Session 1, entrée, q12	155	7,2	7	1,7
		-			Session 1, sortie, q8	134	7,5	8	1,5
		-			Session 2, sortie, q11	137	7,0	7	1,6
		-			Session 3, sortie, q6	94	7,3	7	1,6
CC2	39	-	J'ai eu confiance dans le travail des autres groupes pour aboutir aux meilleures propositions en vue d'atteindre les objectifs de la Convention	QC	Session 7, q7	67	7,8	8	1,1

Abréviations :

QA : questionnaire des animatrices et animateurs à la Convention citoyenne pour le climat (CCC).

QC : questionnaire des chercheuses et chercheurs à la Convention citoyenne pour le climat (CCC).

QCCR : questionnaire des Conférences citoyennes régionales (CCR) du Grand débat national.